



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 29 septembre 2004
pc-cp\space\documents\pc-cp (2004) 6rev - f

PC-CP (2004) 6rev

CONSEIL DE L'EUROPE

SPACE I

(STATISTIQUE PENALE ANNUELLE DU CONSEIL DE L'EUROPE)

Enquête 2003

Préparée par

Marcelo F. Aebi
Université de Séville et Université de Lausanne
(Espagne / Suisse)

Statistique Pénale Annuelle du Conseil de l'Europe SPACE I: enquête 2003 sur les populations carcérales

par Marcelo F. Aebi¹

Les données de SPACE I publiées dans ce document ont été obtenues à l'aide du questionnaire mis en place à l'occasion de l'enquête de 1997, dans sa version simplifiée. Elles portent sur l'état des populations carcérales (stock) au 1^{er} septembre 2003. En revanche, les flux d'entrées en détention, le nombre total de journées de détention dans un établissement pénitentiaire et les incidents (évasions, décès et suicides) se rapportent à l'année 2002.

I. LES POPULATIONS CARCERALES

I.1. Etat des populations carcérales au 1^{er} septembre 2003

La situation des populations carcérales à une date précise (statistiques de stock) est décrite dans onze tableaux et quatre tableaux additionnels.

Tableau 1. Situation dans les établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2003

- (a) Nombre total de détenus (y compris les « prévenus »);
- (b) Taux de détention pour 100 000 habitants: nombre de détenus (y compris les prévenus) présents au 1^{er} septembre 2003 comparé au nombre d'habitants à la même date (compte tenu des données disponibles, nous avons pris en considération le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2003). Cet indicateur est parfois appelé "taux de la population carcérale", "taux de détenus" ou "taux d'emprisonnement";
- (c) Nombre total de places dans les établissements pénitentiaires: Nombre de places disponibles dans les établissements pénitentiaires;
- (d) Densité carcérale pour 100 places: nombre de détenus (y compris les prévenus) comparé au nombre de places disponibles dans les établissements pénitentiaires.

Le tableau 1 est complété par trois tableaux additionnels:

Tableau 1.2. Situation des établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2003 par taux de détention décroissant

Dans ce tableau, les pays sont classés en fonction de leur taux de détention au 1^{er} septembre 2003.

Tableau 1.3. Evolution des populations carcérales entre 1999 et 2003

Ce tableau rend compte du nombre total de détenus (y compris les prévenus) et du taux de détention pour 100 000 habitants au 1^{er} septembre 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003. Les données sont tirées des enquêtes correspondantes de SPACE I.

Le tableau rend également compte de l'évolution (en pourcentage) du taux de détention entre 1999 et 2003 ainsi qu'entre 2002 et 2003.

¹ Docteur en criminologie (Université de Lausanne) – Professeur de criminologie et de méthodes de recherche en criminologie à l'Institut andalou de criminologie, Université de Séville, E.T.S.I.I, Avda. Reina Mercedes s/n, 41012 Séville, Espagne, adresse mail : aebi@us.es

L'auteur adresse ses plus vifs remerciements à Mlle Graciela Kronicz Aebi, (BA, Droit) pour sa contribution à l'introduction des données fournies par les Etats dans la base de données

Tableau 1.4. Taux d'accroissement et de décroissance des populations carcérales au cours des douze derniers mois (2002–2003)

Ce tableau rend compte de l'évolution des taux de détention entre 2002 et 2003. Les pays sont classés en trois catégories en fonction de l'accroissement ou de décroissement de leurs taux de détention entre le 1^{er} septembre 2002 et le 1^{er} septembre 2003:

- (a) Accroissement supérieur à 5%
- (b) Evolution comprise entre -5% et +5%
- (c) Décroissance supérieure à 5%

Tableau 2. Structure d'âge des populations carcérales

- (a) Age médian de la population pénitentiaire (y compris les prévenus) à la date de la statistique ;
- (b) Détenus de moins de 18 ans (y compris les prévenus): effectifs et pourcentage;
- (c) Détenus de 18 à 21 ans (y compris les prévenus): effectifs et pourcentage.

Données non collectées dans le cadre de cette enquête (version simplifiée).

Tableau 3. Structure des populations carcérales: Femmes détenues et détenus étrangers

- (a) Femmes détenues (y compris les prévenues): effectifs et pourcentage;
- (b) Détenus étrangers (y compris les prévenus): effectifs et pourcentage.

Données non collectées dans le cadre de cette enquête (version simplifiée).

Tableau 4. Statut juridique des populations carcérales au 1^{er} septembre 2003 (effectifs)

- (a) Détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)
- (b) Détenus déclarés coupables, mais non encore condamnés
- (c) Détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou dans les délais légaux pour le faire
- (d) Détenus condamnés (condamnation définitive)
- (e) Autres cas.

Tableau 5. Statut juridique des populations carcérales au 1^{er} septembre 2003 (pourcentages et taux)

Nous proposons quatre indicateurs afin de comparer la situation des différentes populations:

- (a) Pourcentage de détenus n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive au 1^{er} septembre 2003 (indice souvent appelé, de façon imprécise "taux de prévenus"): Nombre de détenus n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive au 1^{er} septembre 2003 exprimé en pourcentage du nombre total de détenus à la même date ;
- (b) Taux de détenus sans condamnation définitive pour 100 000 habitants au 1^{er} septembre 2003: Nombre de détenus n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive au 1^{er} septembre 2003 comparé au nombre d'habitants à la même date (exprimé pour 100 000 habitants);

Pour le calcul des indices (a) et (b), le nombre de détenus n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive est obtenu en additionnant les colonnes (a), (b), (c) et (e) du Tableau 4. Cependant, quand la rubrique (c) "détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou dans les délais légaux pour le faire" du Tableau 4 n'a pas été renseignée faute de données disponibles – sans autre précision –, nous considérons que les détenus dans cette situation sont comptabilisés sous la rubrique (d) "détenus condamnés (condamnation définitive)". Dans ce cas, les indicateurs en question ne peuvent pas être calculés.

- (c) *Pourcentage de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) au 1^{er} septembre 2003: Nombre de détenus non jugés (pas encore condamnés) au 1^{er} septembre 2003, exprimé en pourcentage du nombre total de détenus à la même date ;*
- (d) *Taux de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) au 1^{er} septembre 2003: Nombre de détenus non jugés (pas encore condamnés) au 1^{er} septembre 2003 rapporté au nombre d'habitants à la même date (exprimé pour 100 000 habitants).*

Pour le calcul des indices (c) et (d), seuls sont pris en considération les détenus comptabilisés sous la rubrique (a) "détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)" du Tableau 4. Cependant, quand la rubrique (b) "détenus déclarés coupables, mais non encore condamnés" du Tableau 4 n'a pas été renseignée faute de données disponibles – sans autre précision –, nous considérons que les détenus dans cette situation sont comptabilisés sous la rubrique (a) "détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)". Dans ce cas, les indicateurs calculés figurent entre parenthèses et doivent être interprétés avec prudence.

Tableau 6. Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon l'infraction principale au 1^{er} septembre 2003 (effectifs)

Tableau 7 Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon l'infraction principale au 1^{er} septembre 2003 (pourcentages)

Les tableaux 6 et 7 rendent compte de la répartition des détenus ayant reçu une condamnation définitive – rubrique (d) du tableau 4 – d'après l'infraction principale pour laquelle ils ont été condamnés. Les infractions ont été réparties dans les sept catégories suivantes:

- (a) *Détenus condamnés pour homicide (y compris les tentatives);*
- (b) *Détenus condamnés pour coups et blessures volontaires;*
- (c) *Détenus condamnés pour viol;*
- (d) *Détenus condamnés pour vol avec violence;*
- (e) *Détenus condamnés pour d'autres types de vols;*
- (f) *Détenus condamnés pour des infractions en matière de stupéfiants,*
- (g) *Détenus condamnés pour d'autres infractions.*

Tableau 8. Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2003 (effectifs)

Tableau 9. Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2003 (pourcentages)

Les tableaux 8 et 9 rendent compte de la répartition des détenus ayant reçu une condamnation définitive – rubrique (d) du tableau 4 – d'après la longueur de la peine qui leur a été imposée. Les catégories utilisées sont les suivantes:

- (a) *Détenus condamnés à une peine de moins d'un mois;*
- (b) *Détenus condamnés à une peine comprise entre un mois et moins de trois mois ;*
- (c) *Détenus condamnés à une peine comprise entre trois mois et moins de six mois;*
- (d) *Détenus condamnés à une peine comprise entre six mois et moins d'un an;*
- (e) *Détenus condamnés à une peine comprise entre un an et moins de trois ans;*
- (f) *Détenus condamnés à une peine comprise entre trois ans et moins de cinq ans;*
- (g) *Détenus condamnés à une peine comprise cinq ans et moins de dix ans;*
- (h) *Détenus condamnés à une peine comprise entre dix ans et moins de vingt ans;*
- (i) *Détenus condamnés à une peine de vingt ans et plus ;*
- (j) *Détenus condamnés à la réclusion à perpétuité ;*
- (k) *Détenus condamnés à mort.*

Tableau 10. Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2003 (pourcentages cumulés)

Ce tableau présente la répartition, exprimée en pourcentages cumulés, des détenus ayant reçu une condamnation définitive – rubrique (d) du tableau 4 – d’après la longueur de la peine qui leur a été imposée. Les catégories utilisées sont les suivantes:

- (a) *Pourcentage de détenus condamnés à moins d’un an;*
- (b) *Pourcentage de détenus condamnés à un an et plus (peine à durée déterminée);*
- (c) *Pourcentage de détenus condamnés à trois ans et plus (peine à durée déterminée);*
- (d) *Pourcentage de détenus condamnés à cinq ans et plus (peine à durée déterminée);*
- (e) *Pourcentage de détenus condamnés à dix ans et plus (peine à durée déterminée);*
- (f) *Pourcentage de détenus condamnés à des peines à durée déterminée*
- (g) *Pourcentage de détenus condamnés à la réclusion à perpétuité;*
- (g) *Pourcentage de détenus condamnés à mort.*

Tableau 11. Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) à moins d’un an selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2003 (pourcentages)

Ce tableaux présente la répartition des détenus ayant reçu une condamnation définitive – rubrique (d) du tableau 4 – d’après la longueur de la peine qui leur a été imposée. Les catégories utilisées sont les suivantes:

- (a) *Détenus condamnés à une peine de moins d’un mois;*
- (b) *Détenus condamnés à une peine comprise entre un mois et moins de trois mois;*
- (c) *Détenus condamnés à une peine comprise entre trois mois et moins de six mois;*
- (d) *Détenus condamnés à une peine comprise entre six mois et moins d’un an.*

I.2. Flux d’entrées, durées de détention, évasions et décès en 2002

Les Tableaux 12 à 15 rendent compte du nombre d’entrées en établissement pénitentiaire (statistiques de flux), des durées de détention, du nombre d’évasions et de décès qui se sont produits dans les établissements pénitentiaires durant l’année 2002.

Tableau 12. Flux d’entrées en établissements pénitentiaires en 2002

- (a) *Nombre total d’entrées en établissements pénitentiaires en 2002. Cet indicateur est habituellement connu sous la dénomination “flux d’entrées”;*
- (b) *Taux d’entrées pour 100 000 habitants: Nombre d’entrées en établissement pénitentiaire en 2002 rapporté au nombre moyen d’habitants durant la période considérée (compte tenu des données disponibles, nous avons utilisé le nombre d’habitants au 1^{er} janvier 2003).*
- (c) *Entrées avant condamnation définitive: Effectif et pourcentage.*

Le concept d’entrée en établissements pénitentiaires comprend toutes les entrées qui ne correspondent pas aux situations suivantes.

- Entrée à la suite d’un transfère d’un établissement pénitentiaire vers un autre;
- Entrée à la suite de la sortie du détenu d’un établissement pénitentiaire en vue d’apparaître devant une autorité judiciaire (juge d’instruction, tribunal de jugement, etc);
- Entrée à la suite d’un congé pénitentiaire ou d’une permission de sortie;
- Entrée à la suite d’une évasion, après l’arrestation par la police.

On ne comptabilise pas ici le nombre d’individus mais le nombre d’événements (les entrées). Une même personne peut faire objet de plusieurs entrées durant la même année à propos de la même affaire. C’est le cas, par exemple, d’un individu placé en détention provisoire au cours de l’année n (première entrée), libéré par le juge d’instruction en cours d’instruction, jugé en tant que prévenu libre par un tribunal, déclaré coupable et condamné à une peine privative de liberté supérieure à la durée de la détention provisoire déjà effectuée et réincarcéré, la même année n, pour purger le reliquat de la peine (deuxième

entrée). A fortiori, une même personne peut faire l'objet de plusieurs entrées en établissements pénitentiaires pour des affaires différentes au cours d'une même année.

Sous la rubrique (c) on ne comptabilise que les entrées de personnes non jugées (pas encore de décision du tribunal), ou déclarées coupables mais non encore condamnées, ou condamnées ayant utilisé une voie de recours ou qui sont dans les délais légaux pour le faire. Ces données se recoupent donc en partie avec les entrées comptabilisées sous la rubrique (a). Elles incluent bien évidemment les entrées en détention provisoire.

Tableau 13. Indicateur de la durée moyenne de détention en 2002, basé sur le nombre total de journées de détention

- (a) *Nombre total de journées de détention en 2002;*
- (b) *Nombre moyen de détenus en 2002: (b) = (a) / 365;*
- (c) *Nombre total d'entrées en établissements pénitentiaires en 2002 (flux d'entrées)= rubrique (a) du Tableau 12;*
- (d) *Indicateur de la durée moyenne de détention (D) exprimé en mois: Quotient du nombre moyen de détenus en 2002 (P) par le flux d'entrées durant la même année (E), multiplié par 12 (mois):
 $D = 12 \times P/E$*

Les données sous la rubrique (a) correspondent au nombre total de journées de détention effectuées par l'ensemble de personnes ayant passé au moins une journée en détention au cours de l'année de référence (2002). Il peut s'agir du temps passé en détention provisoire ou du temps correspondant à l'exécution d'une peine privative de liberté, voire du temps passé en détention pour d'autres raisons (détention pour non paiement d'une amende, par exemple). Aucune distinction n'est faite ici entre ces différentes catégories.

Ce type de données est généralement préparé par les services en charge des questions budgétaires. Elles servent à calculer le coût moyen d'une journée de détention.

En divisant le nombre de journées de détention par 365 (366 les années bisextiles), nous obtenons le "nombre moyen de détenus de l'année", ou nombre de "détenus-année" (b), qui constitue probablement le meilleur indicateur du nombre moyen de détenus présents durant l'année.

Cependant, étant donné que certains pays n'ont pas fourni de statistiques sur le nombre total de journées de détention en 2002, rubrique (a) du Tableau 13, et d'autres ont fourni des statistiques apparemment peu fiables (voir remarques relatives au Tableau 13), nous avons ajouté le **Tableau 13.1 (Indicateur de la durée moyenne de détention en 2002, basé sur le nombre total de détenus au 1^{er} septembre 2002)** dans lequel nous avons utilisé le nombre total de détenus au 1^{er} septembre 2002 (source: SPACE 2002) en tant qu'estimation du nombre moyen de détenus pour cette année-là. Nous avons également utilisé cet indicateur pour calculer les chiffres présentées dans les tableaux 14 et 15 (taux d'évasion, taux de mortalité et taux de suicide).

Tableau 14. Evasions de détenus en 2002

Ce tableau couvre deux types d'évasions :

- (a) *Evasions de détenus (condamnés ou prévenus sous la garde de l'administration pénitentiaire) d'un établissement pénitentiaire fermé ou au cours d'un transfèrement administratif: Par exemple, à l'aller ou au retour du tribunal, d'un autre établissement pénitentiaire ou de l'hôpital.*

En cas d'évasion collective, le nombre d'évasions correspond au nombre de détenus concernés.

En rapportant le nombre d'évasions au nombre total de détenus au 1^{er} septembre 2002 (utilisé ici pour estimer le *nombre moyen de détenus*) fourni dans SPACE 2002, nous obtenons le *taux d'évasion pour 10 000 détenus*: $10\ 000 \times (a) / \text{Nombre total de détenus au } 1^{\text{er}} \text{ septembre } 2002$.

(b) *Autres formes d'évasion (fuite ou fugue)*: Par exemple, à partir d'un établissement ouvert (tel qu'une colonie agricole), ou en semi-liberté ou au cours d'une permission de sortie (ou d'un congé pénitentiaire) de tout type d'établissement (y compris les établissements fermés).

Nous n'avons pas calculé de taux ici, car cela reviendrait à rapporter le nombre d'évasions ("autres formes d'évasion") au nombre moyen de détenus sans tenir compte de la proportion de détenus placés dans des "établissements ouverts".

Tableau 15. Décès en établissements pénitentiaires en 2002 (y compris les suicides)

(a) *Nombre total de décès en établissement pénitentiaire en 2002;*

(b) *Nombre de suicides en établissement pénitentiaire en 2002;*

(c) *Pourcentage de suicides sur le total de décès: $100 \times (b)/(a)$*

En rapportant le nombre total de décès en établissement pénitentiaire (a) et le nombre de suicides en établissement pénitentiaire (b) au nombre moyen de détenus au 1^{er} septembre 2002 (utilisé ici pour estimer le *nombre moyen de détenus*) fourni dans SPACE 2002, nous obtenons deux autres indicateurs :

(d) *Taux de mortalité pour 10 000 détenus: $10\ 000 \times (a) / \text{Nombre total de détenus au } 1^{\text{er}} \text{ septembre } 2002$*

(e) *Taux de suicide pour 10000 détenus: $10\ 000 \times (b) / \text{Nombre total de détenus au } 1^{\text{er}} \text{ septembre } 2002$.*

Ce tableau englobe les décès des détenus et des prévenus hospitalisés.

II. LE PERSONNEL PENITENTIAIRE

Données non collectées dans cette enquête (version simplifiée).

PRESENTATION DES DONNEES STATISTIQUES

Conventions utilisées

***	Question sans objet; item faisant référence à une notion qui n'existe pas dans le système pénal du pays concerné
0	L'effectif considéré est nul, mais la notion existe dans le système pénal du pays concerné.
...	Statistiques non disponibles, mais la notion existe dans le système pénal du pays concerné.
()	Lorsque les données sont indiquées entre parenthèses, cela signifie qu'elles ne sont pas strictement comparables aux données demandées par SPACE. Les divergences sont expliquées dans les remarques au tableau en question. En règle générale, il s'agit de notions dont la définition n'est pas identique à celle retenue par SPACE.
	Lorsque la case du questionnaire a été laissée en blanc ou lorsqu'on a utilisé un symbole dont le sens n'est pas explicite (par exemple "/" or "-"), nous laissons la case en blanc.

Indicateurs de tendance centrale

Dans les tableaux contenant des taux ou des pourcentages, nous avons utilisé les mesures ci-dessous pour rendre compte de la distribution des données:

- (a) Moyenne: La moyenne arithmétique est la somme des données fournies divisée par le nombre de pays les ayant fournies. La moyenne est sensible à la présence de valeurs très élevées ou très basses. C'est pourquoi nous avons également calculé la médiane en tant qu'indicateur de la tendance centrale des données ;
- (b) Médiane: La médiane est la valeur qui partage la distribution des données fournies par les pays en deux groupes d'effectifs égaux : 50% des pays se situent au-dessus de la médiane et les 50% restants se situent en dessous. La médiane n'est pas influencée par la présence de valeurs très élevées ou très basses ;
- (c) Minimum: La valeur la plus faible du tableau ;
- (d) Maximum: La valeur la plus élevée du tableau ;

Par souci de précision, nous avons calculé la moyenne et la médiane à partir de la base de données originale qui contient toutes les décimales qui n'apparaissent pas dans les tableaux. Par conséquent, le lecteur qui referra ces calculs à partir des données figurant dans les tableaux – qui ne contiennent qu'une ou deux décimales – arrivera à des résultats légèrement différents des nôtres.

DONNES DEMOGRAPHIQUES

Les taux de détention ont été calculés en utilisant les données démographiques au 1^{er} janvier 2003 provenant de l'ouvrage « Evolution démographique récente en Europe 2003 » (Strasbourg: Editions du Conseil de l'Europe, 2003).

En l'absence de données au 1^{er} janvier 2003, nous avons utilisé les données démographiques les plus récentes disponibles. C'est le cas pour les pays suivants:

- Albanie: Les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2000.
- Bosnie-Herzégovine (Fédération de Bosnie-Herzégovine et Republika Srpska): Les données démographiques sont des estimations.
- France: Toutes les données incluses dans SPACE concernent le territoire français européen (la *Métropole*) et les territoires d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion, *Départements d'Outre-mer* ou DOM). Les données démographiques sont des estimations faites par l'*Institut National de la Statistique*, INSEE (http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_age.htm), et se rapportent au 1^{er} janvier 2004.
- Grèce: Les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2001.
- Italie: Les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2002.
- Serbie-Monténégro: Les données démographiques sont des estimations.
- «L'ex-République yougoslave de Macédoine»: ILs données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2002.
- Royaume Uni: Les données démographiques pour l'Angleterre et le Pays de Galles, l'Irlande du Nord et l'Ecosse sont des estimations établies par le "National Statistics Online" (<http://www.statistics.gov.RU/cci/nugget.asp?id=6>) et se rapportent à la population recensée au milieu de l'année 2002.
- Canada: Les données démographiques sont des estimations établies par "Statistics Canada"/Statistiques Canada (<http://www.statcan.ca/english/Pgdb/demo02.htm>). et se rapportent au 1^{er} juillet 2003.

PROCEDURE DE VALIDATION DES DONNEES

Selon les auteurs du *Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale* (Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1999), "la validation est souvent l'étape la plus importante – bien qu'encore plus souvent, celle qu'on oublie – du processus de collecte des données". Pour cette raison, depuis l'enquête de SPACE 2002, nous avons introduit une procédure de validation des données reçues. Cette dernière accroît substantiellement la charge de travail de l'ensemble des personnes et des pays impliqués dans l'élaboration de SPACE. Elle retarde également la publication des données. Néanmoins, nous estimons que le résultat obtenu – à savoir l'amélioration de la qualité des données – justifie la mise en place de cette procédure.

Dans le cadre de la procédure de validation, nous avons établi une version préliminaire de SPACE et une série de tableaux de contrôle qui ont mis à jour un certain nombre d'incohérences en ce qui concerne les données fournies par certains Etats. Tous ces pays ont été contactés au moyen d'une lettre personnalisée – envoyée par courrier électronique ou par fax – détaillant les problèmes particuliers que nous avons rencontrés. La plupart de ces pays ont répondu à notre requête. En général, ils ont corrigé leurs chiffres, en ont envoyés d'autres pour certaines parties du questionnaire, ou bien ils ont indiqué les raisons des divergences constatées. Ces dernières trouvent principalement leur source dans les différences existant entre les systèmes nationaux de statistiques pénitentiaires ainsi que dans la diversité des systèmes européens de justice pénale. Les explications y relatives figurent dans les remarques aux tableaux concernés.

Malgré nos efforts, il peut en subsister quelques erreurs ou incohérences et d'autres ont pu être involontairement introduites au cours du traitement des données. En outre, il n'a pas toujours été possible de corriger les incohérences relevées de manière totalement satisfaisante. Pour ces raisons, les commentaires, les observations et les critiques des lecteurs sont les bienvenus.

TABLEAUX STATISTIQUES

I.1 LES POPULATIONS CARCÉRALES
Etat des populations carcérales au 1^{er} septembre
2003

Remarques générales (y compris les mesures législatives ou autres qui ont eu une incidence directe sur l'évolution du nombre de détenus)

Arménie: Le nouveau code pénal, adopté le 18 avril 2003, est entré en vigueur le 1^{er} août 2003.

Autriche:

- Grâce collective annuelle à l'occasion de Noël
- La révision de la Loi sur les prisons a élargi les cas dans lesquels le juge peut assortir la peine d'un sursis à exécution.

Azerbaïdjan:

- Amnistie
- Loi accordant la grâce

Bosnie-Herzégovine – Fédération de Bosnie-Herzégovine: Le Président de la Fédération de Bosnie-Herzégovine a gracié 15 condamnés et a réduit la durée de la peine d'emprisonnement de 128 détenus purgeant leur peine dans des établissements pénitentiaires.

Chypre: Quelques remises de peine spéciales.

Danemark:

- Révision du décret-loi sur la libération des détenus purgeant une peine de prison (décret-loi de libération) (Article 27 (3) du décret-loi n° 601 du 25 juin 2003): en vue de garantir une libération sur parole anticipée des détenus étrangers purgeant une peine d'une durée maximale de huit ans au terme de laquelle ils seront expulsés du territoire avec une interdiction permanente d'y pénétrer et dont ils ont déjà purgé la moitié (au moins deux mois)⁽¹⁾.
- ⁽¹⁾ Littéralement: «... lorsque les 7/12 de la peine représentant au minimum de deux mois ...»
- Loi portant révision (loi n° 386 du 28 mai 2003) du code pénal, article 245a, établissant l'illégalité de la circoncision des femmes.
- Loi portant révision (loi n° 38 du 28 mai 2003) du code pénal, article 110c(3) portant sur les mesures destinées à prévenir l'établissement, en totalité ou en partie, de relations financières ou économiques avec un ou plusieurs Etats, personnes, groupes de personnes ou personnes morales hors du territoire de l'Union européenne, en violation des règlements communautaires adoptés en application des articles 60, 301 ou 308 du Traité de l'Union européenne.

Estonie: Le nouveau code pénal est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2002. Ce code vise, entre autres, à instituer un système de sanctions efficace permettant aux tribunaux d'infliger à chaque délinquant une peine appropriée et équitable. En plus des peines de prison et des sanctions pécuniaires, il est désormais possible d'imposer, par exemple, des peines de travail d'intérêt général, des emprisonnements de fin de semaine, etc. Toutes les peines conformes à l'ancien code pénal au moment de l'entrée en vigueur du nouveau code ont été révisées, de sorte que les tribunaux ont été saisis de plus de 1000 requêtes visant d'avoir la suspension de l'exécution des peines ou leur révision.

France: Le décret de grâce du 9 juillet 2003 permet aux condamnés une réduction de peine exceptionnelle.

Géorgie: Grâce collective pour 617 détenus.

Allemagne: Les données se rapportent au 31 mars 2003 au lieu du 1^{er} septembre 2003.

Hongrie: Conformément au code pénal révisé qui est entré en vigueur le 1^{er} mars 2003, les multi-récidivistes peuvent bénéficier d'une remise en liberté conditionnelle. Par conséquent, près de 800 détenus ont ainsi été libérés en 2003.

Italie:

- Sont inclus les données sur les établissements pour délinquants mineurs et les détenus mineurs (des données présentées dans les éditions antérieures de SPACE I dans une annexe distincte).
- Il convient toutefois de noter que les délinquants mineurs, condamnés ou dans l'attente de leur jugement, ne sont pas seulement incarcérés dans des établissements pour mineurs (*istituti penali per i minorenni*), sur lesquels porte la présente enquête mais aussi dans d'autres établissements pénitentiaires (*centri di prima accoglienza, comunità, uffici di servizio sociale per i minorenni*). En particulier, le tribunal pour enfants peut écrouer les mineurs dans l'attente de leur jugement et appliquer des mesures préventives ou des mesures de substitution dans des établissements ouverts (les dénommés *comunità*).
- Loi n° 207 adoptée le 1^{er} août 2003 sur « le sursis conditionnel des peines d'emprisonnement d'une durée maximale de deux ans ». Cette loi prévoit la possibilité de surseoir à l'exécution du reliquat de la peine ne dépassant pas deux ans dans le cas de détenus ayant purgé au moins la moitié de leur peine. Le juge prends de telles décisions cas par cas.

Liechtenstein: Conformément à un accord liant le Liechtenstein et l'Autriche, les détenus de longue durée purgent en principe leur peine dans les établissements pénitentiaires autrichiens. Ainsi six des dix-huit détenus du Liechtenstein purgent leur peine d'emprisonnement en Autriche.

Lituanie: Au 1^{er} mai 2003, trois nouvelles lois sont entrées en vigueur: le code pénal, le code de procédure pénale et le code d'exécution pénale. Selon les dispositions des nouvelles lois :

- 1) Le délinquant primaire, auteur d'une infraction mineure, est généralement condamné à une mesure alternative plutôt qu'à une peine d'emprisonnement ;
- 2) Les mesures alternatives sont plus nombreuses ;
- 3) La remise en liberté conditionnelle peut être accordée plus fréquemment.

Pays-Bas:

- Du fait du manque de places dans les établissements pénitentiaires, plus de 4800 détenus ont bénéficié d'une libération anticipée (en moyenne de 20 jours).
- Du fait du manque de places dans les établissements pénitentiaires, plus de 4200 personnes n'ont pas été incarcérées mais relâchés par la police avec l'obligation de revenir dans trois mois afin de purger leur peine.

Portugal: Données provisoires.

Roumanie:

- Loi n° 543, adoptée le 4 octobre 2002, portant sur la remise de certaines peines et mesures.
- Arrêté d'application immédiate n° 18, adopté le 2 avril 2003, portant modification de l'article 8 de la loi n° 543/2002 concernant la remise de certaines peines et mesures.
- Arrêté d'application immédiate n°108, adopté le 29 octobre 2003, abolissant la peine d'emprisonnement pour les personnes n'ayant pas payé une amende.
- Révisions successives du code de procédure pénale par la loi n° 281 (24.06.2003), l'arrêté d'application immédiate n° 66 (10.07.2003) et l'arrêté d'application immédiate n° 109 (26.10.2003)
- Loi n° 429 (29.10.2003) portant révision de la Constitution approuvée par voie de référendum.

Fédération de Russie:

- Loi fédérale n° 162-FZ adoptée le 8 décembre 2003 « portant révision du code pénal de la Fédération de Russie»: cette loi prévoit une nouvelle libéralisation de la politique pénale pour les auteurs de délits mineurs. Pour la première fois dans l'histoire de la Russie, une notion telle que la torture et les peines y afférent sont définies dans le code pénal. Une nouvelle diminution du nombre total de détenus est, en conséquence, attendue pour les années 2003-2005 (baisse d' environ 150 000 détenus).
- Loi fédérale n° 161-FZ adoptée le 8 décembre 2003 « visant à mettre le code de procédure pénale et d'autres lois en conformité avec la loi fédérale portant révision du code pénal de la Fédération de Russie »: cette loi étend le droit des détenus à bénéficier d'un soutien psychologique et juridique et de sortir des établissements pénitentiaires; elle raccourcit également la durée de la peine qu'il leur faut

purger avant de pouvoir bénéficier du transfère d'une colonie pénitentiaire - de haute sécurité ou autre - vers des foyers sociaux.

- Les quartiers de haute sécurité pour les femmes sont supprimés. La même loi prévoit également de transformer des espaces situés dans les centres de détention pour mineurs en des prisons de sécurité minimale pour ceux d'entre-eux qui atteignent 18 ans en cours de l'exécution de leur peine.

Saint Marin: En vertu du code pénal (Art. 99), toute personne qui, à Saint Marin, purge une peine d'emprisonnement de six mois minimum peut, sur décision du juge compétent et, en cas d'accord international approprié, être transférée vers un "établissement pénitentiaire étranger". Ces détenus ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de Saint Marin.

Suède: Les données se rapportent au 1^{er} octobre 2003 au lieu du 1^{er} septembre 2003.

Suisse: Tous les établissements accueillant des personnes privées de liberté sont, en principe, compris dans les statistiques. Les postes de police cantonnaux dans lesquels la garde à vue peut durer plus de 24 heures sont inclus dans les statistiques lorsque les établissements pénitentiaires desdits cantons relèvent de l'Office fédéral de la police et de la justice. Les établissements accueillant des personnes condamnées en raison de troubles psychologiques ou pour cause de dépendance à l'alcool ou aux stupéfiants ne sont pas nécessairement inclus. Etant donné qu'il n'existe pas de statistiques nationales, les mineurs placés sous la surveillance des services cantonnaux de l'éducation ne sont pas comptabilisés, contrairement à ceux qui sont incarcérés dans les établissements pénitentiaires susmentionnés.

« L'ex-République yougoslave de Macédoine »:

- Amnistie: 45 détenus libérés.
- Grâce collective: 15 détenus libérés.
- Grâce individuelle: 4 détenus libérés.
- Libération conditionnelle (grâce): 422 détenus libérés.
- Libération sur décision judiciaire: 369 détenus libérés.

Turquie: Entre le 6 août 2003 et le 11 décembre 2003, 2464 détenus accusés ou condamnés pour des crimes terroristes ont demandé à bénéficier de la loi sur la « réinsertion dans la société » (loi de repentance) n° 4959, entrée en vigueur en 2003. En application de cette loi, 958 détenus ont été libérés.

Ukraine: En application de la loi «sur l'amnistie» adoptée le 11 juillet 2003, 5032 détenus ont été libérés.

Royaume Uni – Angleterre et Pays de Galles: L'extension du système d'assignation à domicile au moment du couvre-feu a permis de hâter la remise en liberté des détenus assujettis au port d'un bracelet électronique en vue de limiter leurs déplacements.

Royaume Uni – Ecosse: la révision de la loi sur le prononcé des peines dans le domaine de la justice pénale (Ecosse) de 2003 clarifie (a) les durées autorisées et (b) les réclusions à perpétuité consécutives. Jusqu'à ce jour ces modifications ont toutefois eu peu d'effet sur le nombre de détenus.

Tableau 1 Situation dans les établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2003

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.1

	Population du pays (en milliers)	Nombre total de détenus (y compris les prévenus)	Taux de détention pour 100 000 habitants	Nombre total de places dans les établissements pénitentiaires	Densité carcérale pour 100 places
Albanie	3401,2
Andorre	67,2	61	90,8	85	71,8
Arménie	3210,0	3429	106,8	4720	72,6
Autriche	8067,3	7816	96,9	8022	97,4
Azerbaïdjan	8202,5	16345	199,3	24670	66,3
Belgique	10355,8	8688	83,9	8090	107,4
BH: Fédération BH	2600,0	1265	48,7	1506	84,0
BH: Rep. Srpska	1400,0	892	63,7	960	92,9
Bulgarie	7845,8	10056	128,2	6306	159,5
Croatie	4442,2	2594	58,4	3069	84,5
Chypre	802,5	355	(44,2)	227	156,4
République tchèque	10203,3	17053	167,1	15707	108,6
Danemark	5383,5	3577	66,4	3743	95,6
Estonie	1356,0	4797	353,8	(5220)	(91,9)
Finlande	5206,3	3437	66,0	3420	100,5
France	61700,0	57440	93,1	48590	118,2
Géorgie	4342,6	6406	147,5	10195	62,8
Allemagne	82536,7	79567	96,4	78099	101,9
Grèce	10564,7	8555	81,0	5584	153,2
Hongrie	10142,4	17012	167,7	11299	150,6
Islande	288,5	112	38,8	137	81,8
Irlande	3963,6	2986	75,3	3313	90,1
Italie	56305,6	57238	101,7	42641	134,2
Lettonie	2331,5	8135	348,9	8996	90,4
Liechtenstein	33,9	18	53,1	(22)	(54,5)
Lituanie	3462,6	9958	287,6	9718	102,5
Luxembourg	448,3	498	111,1	778	64,0
Malte	386,9	278	71,9	444	62,6
Moldova	3618,3	10729	296,5	12105	88,6
Pays-Bas	16192,6	18242	112,7	19205	95,0
Norvège	4552,3	2914	64,0	2965	98,3
Pologne	38218,5	80692	211,1	(69079)	(116,8)
Portugal	10407,5	14232	136,7	12109	117,5
Roumanie	21772,8	45337	208,2	36918	122,8
Fédération de Russie	143097,0	860640	601,4	954323	90,2
Saint Marin	28,8	(0)	...	(15)	...
SM: Monténégro	700,0	734	104,9	670	109,6
SM: Serbie	10000,0	7487	74,9	10184	73,5
Slovaquie	5379,2	8829	164,1	9546	92,5
Slovénie	1995,0	1099	55,1	1067	103,0
Espagne	40683,0	55244	135,8	48420	114,1
Suède	8940,8	6755	75,6	6317	106,9
Suisse	7317,9	5266	72,0	6513	80,9
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	2038,7	1598	78,4	2225	71,8
Turquie	69629,9	64051	92,0	70320	91,1
Ukraine	48003,5	198386	413,3	220387	90,0
RU: Angleterre et Pays de Galles	52480,5	72992	139,1	76450	95,5
RU: Irlande du Nord	1696,6	1185	69,8	1798	65,9
RU: Ecosse	5054,8	6642	131,4	6843	97,1
<i>Moyen</i>			138,0		97,4
<i>Médian</i>			96,9		95,0
<i>Minimum</i>			38,8		54,5
<i>Maximum</i>			601,4		159,5

Remarques – Tableau 1

Bosnie-Herzégovine: les données démographiques sont des estimations.

Chypre: Les données démographiques concernent toute l'île, mais les chiffres de la population carcérale ne comprennent pas les personnes détenues dans la partie Nord de l'île, qui n'est pas contrôlée par les autorités de Chypre. Par conséquent le taux de détention pour 100 000 habitants est sous-estimé.

Estonie: Les données portant sur la capacité d'accueil des prisons se rapportent au 1^{er} septembre 2002 (Source: SPACE I, 2002).

France: toutes les données incluses dans SPACE concernent le territoire français européen (la *Métropole*) et les territoires d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion, *Départements d'Outre-mer* ou DOM). Les données démographiques sont des estimations établies par l'*Institut National de la Statistique*, INSEE (http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_age.htm), et se rapportent au 1^{er} janvier 2004.

Allemagne: les données se rapportent au 31 mars 2003 et non au 1^{er} septembre 2003.

Grèce: les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2001.

Italie:

- Les données, qu'il était d'usage, dans les éditions antérieures de SPACE I, d'intégrer dans une annexe distincte (voir remarques générales), intègrent 487 détenus mineurs et 718 places dans des centres de détention pour mineurs.
- Les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2002.

Liechtenstein: le Liechtenstein compte une prison pouvant accueillir 22 détenus. Cependant en vertu d'un traité liant le Liechtenstein et l'Autriche, les détenus de longue durée effectuent leur peine dans les établissements pénitentiaires autrichiens. Six des 18 détenus du Liechtenstein purgeant leur peine en Autriche, la densité carcérale a été calculée sur la base de 12 détenus pour une capacité totale de 22.

Pays-Bas:

- Les données concernant le nombre de détenus et la capacité d'accueil des prisons englobent les données des "cliniques TBS", les établissements pour délinquants mineurs et les établissements pour les trafiquants de drogues.

<i>Total</i>	<i>Dont</i>
Nombre total de détenus (y compris les prévenus): 18242	14025 dans les établissements pénitentiaires 2175 dans les établissements pour les délinquants mineurs 1308 dans les cliniques TBS 734 dans les établissements pour les trafiquants de drogues.
Capacité totale des établissements pénitentiaires: 19205	14352 dans les établissements pénitentiaires 2290 dans les établissements pour les délinquants mineurs 1298 dans les cliniques TBS 1265 dans les établissements pour les trafiquants de drogues

- Une clinique TBS est un hôpital/clinique pour le traitement des criminels ayant commis des crimes très graves mais qui sont considérés comme des malades mentaux. Cette notion pourrait être traduite en français par "hôpital psychiatrique légal, hôpital pénitentiaire ou placement sous contrôle médical".
- Etablissements pour les trafiquants de drogues: Il s'agit d'établissements pénitentiaires spéciaux, réservés aux trafiquants de drogues qui ont été condamnés pour détention de petites quantités de drogue. Les personnes condamnées à des peines de longue durée les purgent dans des établissements pénitentiaires ordinaires.

Pologne: Les données concernant le nombre total de places dans les établissements pénitentiaires se rapportent au 1^{er} septembre 2002 (Source: SPACE I, 2002).

Portugal:

- Données provisoires.
- Le nombre total de détenus comprend 172 personnes souffrant de troubles psychiatriques internées dans des établissements psychiatriques non pénitentiaires.

Saint Marin: En vertu du code pénal (Art. 99), toute personne qui, à Saint Marin, purge une peine d'emprisonnement de six mois minimum peut, sur décision du juge compétent et, en cas d'accord international approprié, être transférée vers un "établissement pénitentiaire étranger". Ces détenus ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de Saint Marin.

Serbie-Monténégro: Les données démographiques sont des estimations.

Suède:

- Les données se rapportent au 1^{er} octobre 2003 au lieu du 1^{er} septembre 2003.
- Le nombre total des détenus comprend ceux détenus dans les maisons d'arrêt ainsi que les détenus purgeant leur peine, à l'extérieur, dans des établissements de traitement des toxicomanes, les détenus hospitalisés et les détenus évadés.

Suisse: La capacité totale des établissements pénitentiaires comprend les places dans des postes de police pour des détentions supérieures à 24 heures (voir remarques générales).

«L'ex-République yougoslave de Macédoine »: les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2001.

Royaume Uni: les données démographiques pour l'Angleterre et le Pays de Galles, l'Irlande du Nord et l'Ecosse proviennent du "National Statistics Online" (<http://www.statistics.gov.RU/cci/nugget.asp?id=6>). Elles se rapportent au milieu de l'année 2002.

Tableau 1.2 Situation dans les établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2003 par taux de détention décroissant

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.1.2

	Nombre total de détenus (y compris les prévenus)	Taux de détention pour 100 000 habitants
Fédération de Russie	860640	601,4
Ukraine	198386	413,3
Estonie	4797	353,8
Lettonie	8135	348,9
Moldova	10729	296,5
Lituanie	9958	287,6
Pologne	80692	211,1
Roumanie	45337	208,2
Azerbaïdjan	16345	199,3
Hongrie	17012	167,7
République tchèque	17053	167,1
Slovaquie	8829	164,1
Géorgie	6406	147,5
RU: Angleterre et Pays de Galles	72992	139,1
Portugal	14232	136,7
Espagne	55244	135,8
RU: Ecosse	6642	131,4
Bulgarie	10056	128,2
Pays-Bas	18242	112,7
Luxembourg	498	111,1
Arménie	3429	106,8
SM: Monténégro	734	104,9
Italie	57238	101,7
Autriche	7816	96,9
Allemagne	79567	96,4
France	57440	93,1
Turquie	64051	92,0
Andorre	61	90,8
Belgique	8688	83,9
Grèce	8555	81,0
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	1598	78,4
Suède	6755	75,6
Irlande	2986	75,3
SM: Serbie	7487	74,9
Suisse	5266	72,0
Malte	278	71,9
RU: Irlande du Nord	1185	69,8
Danemark	3577	66,4
Finlande	3437	66,0
Norvège	2914	64,0
BH: Rep. Srpska	892	63,7
Croatie	2594	58,4
Slovénie	1099	55,1
Liechtenstein	18	53,1
BH: Fédération BH	1265	48,7
Chypre	355	(44,2)
Islande	112	38,8
Saint Marin	(0)	...
Albanie

Tableau 1.3 Evolution des populations carcérales entre 1999 et 2003

(a) Nombre total de détenus (y compris les prévenus) au 1^{er} septembre de chaque année (source: SPACE)

(b) Taux de détention pour 100 000 habitants au 1^{er} septembre de chaque année (source: SPACE)

% Fluctuation 1999-2003= Evolution (en pourcentage) du taux de détention entre 1999 et 2003

% Fluctuation 2002-2003= Evolution (en pourcentage) du taux de détention entre 1999 et 2003

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.1.2

	1999	1999	2000	2000	2001	2001	2002	2002	2003	2003	% fluctuation 1999-2003	% fluctuation 2002-2003
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)		
Albanie	1112	33	1467	43,5	1635	48,1	1785	52,5
Andorre					48	72,5	55	82,9	61	90,8	...	9,5
Arménie					4213	111	5624	148	3429	106,8	...	-27,8
Autriche	6877	85,1	6896	83,1	6915	85,1	7511	92,3	7816	96,9	13,9	5,0
Azerbaïdjan							18321	225	16345	199,3	...	-11,4
Belgique	8411	82,3	8671	84,7	8764	85,4	9253	90,2	8688	83,9	1,9	-7,0
BH: Fédération BH							1293	49,7	1265	48,7	...	-2,0
BH: Republika Srpska							816	58,3	892	63,7	...	9,3
Bulgarie	10787	132	9424	115	9283	114	9607	121,7	10056	128,2	-2,9	5,3
Croatie	2027	44,5	2027	44,4	2623	59,9	2584	58,2	2594	58,4	31,2	0,3
Chypre					369	48,6	345	(45,1)	355	(44,2)	...	-2,0
République tchèque	23060	224	22489	219	21206	207	16861	164,2	17053	167,1	-25,4	1,8
Danemark	3560	67	3279	61,5	3150	58,9	3439	64,1	3577	66,4	-0,9	3,6
Estonie	4332	300	4720	328	4789	350	4640	340,9	4797	353,8	17,9	3,8
Finlande	2598	50,4	2703	52,3	3040	58,7	3466	66,7	3437	66	31,0	-1,0
France	53948	88,5	48835	80,1	47005	77,1	53463	87,6	57440	93,1	5,2	6,3
Géorgie							7343	186	6406	147,5	...	-20,7
Allemagne	80610	98,3			78707	95,8	78506	95,2	79567	96,4	-1,9	1,3
Grèce	7525	71,4	8038	76,2	8343	79	8284	78,4	8555	81	13,4	3,3
Hongrie	15228	151	15821	158	17119	171	18054	177,4	17012	167,7	11,1	-5,5
Islande	93	33,8	82	29	110	38,8	107	37,3	112	38,8	14,8	4,0
Irlande	2741	...	2887	76,4	3025	80	3028	78	2986	75,3	...	-3,5
Italie	51427	89,3	53481	92,7	55136	95,3	56200	99,8	57238	101,7	13,9	1,9
Lettonie	8665	355	8555	353	8617	364	8517	363,1	8135	348,9	-1,7	-3,9
Liechtenstein							(17)	...	18	53,1
Lituanie	14207	384	8867	240	10750	291	11345	326,4	9958	287,6	-25,1	-11,9
Luxembourg	387	90,2	394	90,4	357	80,9	380	85,6	498	111,1	23,2	29,8
Malte					257	67,2	283	71,7	278	71,9	...	0,3
Moldova	10188	...	9754	...	10679	250	10532	290,4	10729	296,5	...	2,1
Pays-Bas	13231	84	13847	90,1	15246	95,4	16239	100,8	18242	112,7	34,2	11,8
Norvège	2602	58,5	2643	59	2666	59,2	2662	58,8	2914	64	9,4	8,8
Pologne	54842	141	65336	169	80004	207	80610	208,7	80692	211,1	49,7	1,1
Portugal					13500	132	13730	132,8	14232	136,7	...	2,9
Roumanie	51396	229	49682	221	50370	225	51476	229,5	45337	208,2	-9,1	-9,3
Fédération de Russie					971496	671	919330	638,6	860640	601,4	...	-5,8
Saint Marin							(1)	...	(0)
SM: Monténégro									734	104,9
SM: Serbie									7487	74,9
Slovaquie	6904	128	7128	297	7509	139	7849	145,9	8829	164,1	28,2	12,5
Slovénie	935	47,3	1136	57,3	1155	58	1120	56,2	1099	55,1	16,5	-2,0
Espagne	45004	114	45044	114	46962	117	50994	126,2	55244	135,8	19,1	7,6
Suède	5484	61,9	5678	64,1	6089	68,5	6506	73	6755	75,6	22,1	3,6
Suisse	6294	88,5	6390	89,2	5160	71,6	4987	68,7	5266	72	-18,6	4,8
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	1238	61,4	1394	69	1413	69,9	1248	61,2	1598	78,4	27,7	28,1
Turquie	69277	108	71860	110	61336	93,2	60091	86,7	64051	92	-14,8	6,1
Ukraine					198885	406	198946	405,7	198386	413,3	...	1,9
RU: Angleterre et Pays de Galles	64529	122	65666	124	67056	126	71324	137,1	72992	139,1	14,0	1,5
RU: Irlande du Nord	1262	...	980	...	877	51,6	1076	63,8	1185	69,8	...	9,4
RU: Ecosse	6018	...	5855	6513	128,7	6642	131,4	...	2,1

Source: SPACE I, 1999 à SPACE I, 2002

Tableau 1.4 Taux d'accroissement et de diminution des populations carcérales au cours des douze derniers mois (2002–2003)

Augmentation supérieure à 5%		Entre 5% et +5%		Diminution supérieure à 5%	
Luxembourg	29,8	Autriche	5,0	Hongrie	-5,5
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	28,1	Suisse	4,8	Fédération de Russie	-5,8
Slovaquie	12,5	Islande	4,0	Belgique	-7,0
Pays-Bas	11,8	Estonie	3,8	Roumanie	-9,3
Andorre	9,5	Danemark	3,6	Azerbaïdjan	-11,4
RU: Irlande du Nord	9,4	Suède	3,6	Lituanie	-11,9
BH: Republika Srpska	9,3	Grèce	3,3	Géorgie	-20,7
Norvège	8,8	Portugal	2,9	Arménie	-27,8
Espagne	7,6	Moldova	2,1		
France	6,3	RU: Ecosse	2,1		
Turquie	6,1	Italie	1,9		
Bulgarie	5,3	Ukraine	1,9		
		République tchèque	1,8		
		RU: Angleterre et Pays de Galles	1,5		
		Allemagne	1,3		
		Pologne	1,1		
		Croatie	0,3		
		Malte	0,3		
		Finlande	-1,0		
		Slovénie	-2,0		
		Chypre	-2,0		
		BH: Fédération BH	-2,0		
		Irlande	-3,5		
		Lettonie	-3,9		

Tableau 2 Structure d'âge des populations carcérales au 1^{er} septembre 2003 : âge médian, mineurs et détenus entre 18 et 21 ans

Données non collectées dans cette enquête (version simplifiée).

Tableau 3 Structure des populations carcérales au 1^{er} septembre 2003: femmes détenues et détenus étrangers

Données non collectées dans cette enquête (version simplifiée).

Tableau 4 Statut juridique des populations carcérales au 1^{er} septembre 2003 (effectifs)

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.4

	(a) détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)	(b) détenus déclarés coupables, mais non encore condamnés	(c) détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou dans les délais légaux pour le faire	(d) détenus condamnés (condamnation définitive)	(e) autres cas
Albanie	1702	0
Andorre	33	5	9	14	0
Arménie	581	64	141	2707	***
Autriche	2193	***	...	4994	629
Azerbaïdjan	1053	522	190	14580	0
Belgique	2502	***	684	4748	754
BH: Fédération BH	280	***	76	852	57
BH: Rep. Srpska	133	47	22	690	0
Bulgarie	350	1512	...	8194	0
Croatie	824	1553	217
Chypre	47	***	308
République tchèque	1525	1649	...	13744	135
Danemark	869	186	...	2495	27
Estonie	383	940	221	3253	***
Finlande	500	2937	0
France	19625	***	1653	36142	20
Géorgie	1794	203	485	3924	0
Allemagne		16973		62288	306
Grèce	2439	***	...	6116	0
Hongrie	3057	961	...	12730	264
Islande	8	***	...	104	0
Irlande	432	2554	...
Italie	12082		9102	34850	1204
Lettonie	454	1110	1003	4834	734
Liechtenstein	5	0	2	11	0
Lituanie	1136	68	366	8388	0
Luxembourg	146	***	71	247	37
Malte	92	***	...	186	***
Moldova	130	1487	997	8115	0
Pays-Bas	5703	5817	2505
Norvège		643		2180	91
Pologne	20366	60326	0
Portugal	3569	...	531	9893	239
Roumanie	3619	4762	...	36853	103
Fédération de Russie	30794	62948	...	738454	28444
Saint Marin	0	0	0	0	0
SM: Monténégro	50	40	41	400	203
SM: Serbie	875	1285	245	5428	363
Slovaquie	2923	***	...	5906	0
Slovénie	57	155	126	717	44
Espagne	12267	***	...	41940	1037
Suède		1401		5320	34
Suisse	1741	526	...	2629	370
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	112	68	116	1302	***
Turquie	28321	1952	2369	31409	***
Ukraine	26071	...	9858	151883	10574
RU: Angleterre et Pays de Galles	7980	5118	...	58780	1114
RU: Irlande du Nord	414	739	32
RU: Ecosse	1109	131	...	5402	7

Remarques – Tableau 4

Arménie: La répartition des détenus en fonction du statut juridique porte sur un total de 3493 détenus au lieu des 3429 mentionnés dans le tableau 1.

Belgique: (e) La catégorie "autres cas" est entre autres composée de:

- Délinquants souffrant de troubles mentaux
- Condamnés / internés en application de l'article 21 de la Loi sur la Défense Sociale
- Vagabonds / mendiants mis à la disposition du Gouvernement
- Etrangers mis à la disposition du Gouvernement
- Récidivistes / délinquants d'habitude mis à la disposition du Gouvernement (en application de la Loi sur la Défense Sociale)
- Souteneurs mis à la disposition du Gouvernement (en application de l'article 280 B du Code pénal)

Bosnie-Herzégovine – Fédération de Bosnie-Herzégovine: (e) Détenus condamnés pour des infractions mineures.

République tchèque: (e) 96 en détention provisoire en attendant leur expulsion et 39 dans l'attente de leur extradition (total: 135).

Danemark:

- (b) (c): il n'est pas possible de séparer ces groupes dans les statistiques.
- (e) Détenus au titre de la loi sur les étrangers

France :

- 1 (c) En appel ou en délai de recours
- 2 (d) Contraintes par corps

Allemagne:

- 1 Les données se rapportent au 31 mars 2003 au lieu du 1^{er} septembre 2003.
- 2 (a) (b) (c): il n'est pas possible de séparer ces groupes dans les statistiques.
- 3 (e) Détenus placés en internement de sûreté.

Italie: (e) Internés, à savoir des personnes soumises à des mesures de sécurité, incarcérées dans des établissements pénitentiaires spécialisés.

Lettonie: (e) détenus dans l'attente de l'exécution de leur peine: 499 ; personnes en centre de détention provisoire conformément au code pénal (articles 16 et 20): 21 ; personnes dans l'attente de leur transfère d'un établissement pénitentiaire à un autre: 78; détenus en transit : 7; personnes internées dans un hôpital pénitentiaire: 129. Total: 734.

Luxembourg:

- La répartition des détenus selon leur statut juridique porte sur un total de 501 détenus au lieu des 498 figurant au tableau 1.
- (e) 9 mineurs et 28 personnes en détention administrative. Total: 37.

Pays-Bas:

- La répartition des détenus en fonction du statut juridique porte sur 14025 détenus purgeant leur peine dans des établissements pénitentiaires. Ne sont pas inclus les délinquants détenus dans des établissements pour mineurs, dans les établissements pour trafiquants de drogues et les "cliniques TBS" (voir remarques relatives au tableau 1).
- (e) détention : 411; étrangers illégaux : 1355; dans l'attente d'un internement dans une clinique TBS : 213; autres: 326; inconnu : 200. Total: 2505.

Portugal:

- Données provisoires.
- (e): Mesures de sûreté appliquées aux détenus présentant des troubles psychiatriques.

Roumanie: (e) personnes ayant omis de payer leur amende.

Saint Marin: En vertu du code pénal (Art. 99), toute personne qui, à Saint Marin, purge une peine d'emprisonnement de six mois minimum peut, sur décision du juge compétent et en présence d'un accord international approprié, être transférée vers un "établissement pénitentiaire étranger". Ces détenus ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de Saint Marin.

Serbie-Monténégro – Serbie: la répartition des détenus en fonction du statut juridique porte sur un total de 8196 détenus au lieu des 7487 mentionnés dans le tableau 1.

Espagne: (e) Mesures de sûreté et arrêts de fin de semaine.

Suède:

- (a) (b) (c): il n'est pas possible de séparer ces groupes dans les statistiques.
- (e) inclut les détenus toxicomanes, les immigrants illégaux dans l'attente de leur expulsion, les personnes dans l'attente de leur placement dans un établissement psychiatrique et celles ayant violé les règles du contrôle judiciaire.

Suède: Les données se rapportent au 1^{er} octobre 2003 au lieu du 1^{er} septembre 2003.

Suisse: (e) Les *autres cas* comprennent notamment la privation de liberté à des fins d'assistance au sens des articles 314a et 397 du Code civil suisse, les détenus en attente de transferts ou de passages, les arrêts militaires et la détention de sûreté pour mineurs.

Royaume Uni – Angleterre et Pays de Galles: (e) détenus civils.

Royaume Uni –Irlande du Nord: (e) 14 détenus pour non-paiement d'amende et 18 détenus immigrés. Total: 32.

Royaume Uni – Ecosse:

- la répartition des détenus en fonction du statut juridique porte sur un total de 6649 détenus au lieu des 6642 mentionnés dans le Tableau 1 (en l'occurrence, sans les 7 cas comptabilisés dans le cadre des [e] «autres cas»).
- (e) 3 détenus dont la peine est nulle ou inexistante (du fait du caractère provisoire des données, cela sera corrigé dans le cadre de la procédure de validation des données) et 4 cas concernant des personnes dans l'attente de leur expulsion, des détenus civils et des personnes passibles d'un tribunal militaire. Total: 7.

Tableau 5 Statut juridique des populations carcérales au 1^{er} septembre 2003 (pourcentages et taux)

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.5

	(a) Pourcentage de détenus sans condamnation définitive	(b) Taux de détenus sans condamnation définitive pour 100 000 habitants	(c) Pourcentage de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)	(d) Taux de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) pour 100 000 habitants
Albanie
Andorre	77,0	69,9	54,1	49,1
Arménie	22,5	24,5	16,6	18,1
Autriche	28,1	27,2
Azerbaïdjan	10,8	21,5	6,4	12,8
Belgique	45,3	38,0	28,8	24,2
BH: Fédération BH	32,6	15,9	22,1	10,8
BH: Rep. Srpska	22,6	14,4	14,9	9,5
Bulgarie	3,5	4,5
Croatie	(31,8)	(18,5)
Chypre	13,2	5,9
République tchèque	8,9	14,9
Danemark	30,2	20,1	24,3	16,1
Estonie	32,2	113,9	8,0	28,2
Finlande	(14,5)	(9,6)
France	37,1	34,5	34,2	31,8
Géorgie	38,7	57,2	28,0	41,3
Allemagne	21,7	20,9
Grèce	28,5	23,1
Hongrie	18,0	30,1
Islande	7,1	2,8
Irlande	(14,5)	(10,9)
Italie	39,1	39,8	(21,1)	(21,5)
Lettonie	40,6	141,6	5,6	19,5
Liechtenstein	38,9	20,6	27,8	14,7
Lituanie	15,8	45,3	11,4	32,8
Luxembourg	50,7	56,7	29,1	32,6
Malte	33,1	23,8
Moldova	24,4	72,2	1,2	3,6
Pays-Bas	(40,7)	(35,2)
Norvège	25,2	16,1
Pologne	(25,2)	(53,3)
Portugal	30,5	41,7	(25,1)	(34,3)
Roumanie	8,0	16,6
Fédération de Russie	3,6	21,5
Saint Marin
SM: Monténégro	45,5	47,7	6,8	7,1
SM: Serbie	33,8	27,7	10,7	8,8
Slovaquie	33,1	54,3
Slovénie	34,8	19,1	5,2	2,9
Espagne	22,2	30,2
Suède	21,2	16,1
Suisse	33,1	23,8
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	18,5	14,5	7,0	5,5
Turquie	51,0	46,9	44,2	40,7
Ukraine	23,4	96,9	(13,1)	(54,3)
RU: Angleterre et Pays de Galles	10,9	15,2
RU: Irlande du Nord	(34,9)	(24,4)
RU: Ecosse	16,7	21,9
<i>Moyen</i>	33,2	43,6	19,9	22,5
<i>Médian</i>	32,4	36,3	17,3	21,5
<i>Minimum</i>	10,8	14,4	1,2	2,8
<i>Maximum</i>	77,0	141,6	54,1	54,3

Remarques – Tableau 5

- Voir remarques relatives au tableau 4.
- **Croatie, Finlande, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Ukraine, Royaume-Uni – Irlande du Nord:** Voir ci-dessous (Rappel, point 2).

RAPPEL

- 1) Quand la rubrique (c) "détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou dans les délais légaux pour le faire" du Tableau 4 n'a pas été renseignée faute de données disponibles – sans autre précision –, nous considérons que les détenus dans cette situation sont comptabilisés sous la rubrique (d) "détenus condamnés (condamnation définitive)". Dans ce cas, ni l'indicateur (a) «**pourcentage de détenus sans condamnation définitive**», ni l'indicateur (b) «taux de **détenus sans condamnation définitive pour 100 000 habitants**» du **tableau 5** ne peuvent être calculés.
- 2) Quand la rubrique (b) "*détenus déclarés coupables, mais non encore condamnés*" du Tableau 4 n'a pas été renseignée faute de données disponibles – sans autre précision –, nous considérons que les détenus dans cette situation sont comptabilisés sous la rubrique (a) "*détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)*". Dans ce cas, l'indicateur (c) «**pourcentage de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)** » et l'indicateur (d) «taux **détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) pour 100 000 habitants**» du **Tableau 5** figurent entre parenthèses et doivent être interprétés avec précaution.

Tableau 6 Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon l'infraction principale au 1^{er} septembre 2003 (effectifs)

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.6

	Homicide	Coups et blessures volontaires	Viol	Vol avec violence	Autres types de vol	Stupéfiants	Autres infractions
Albanie	832	23	63	376	82	179	146
Andorre	2	2	3	1	4	2	0
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan	1892	1596	204	1893	1890	943	6162
Belgique
BH: Fédération BH	312	224	86	22	85	46	77
BH: Rep. Srpska	290	16	28	113	108	27	108
Bulgarie	973	95	336	854	3494	155	2287
Croatie	523	38	96	122	251	196	327
Chypre	12	54	17	4	84	43	94
République tchèque	1211	1104	351	2198	6239	605	2036
Danemark	150	615	50	420	420	470	370
Estonie	708	297	150	750	1925	240	1032
Finlande	555	481	59	225	502	496	661
France	3451	6051	8405	3364	3224	4841	6806
Géorgie	786	285	55	809	577	300	1112
Allemagne	4534	5973	2603	4942	13833	9014	21389
Grèce	2328	3788
Hongrie	1440	917	387	2402	3954	260	3370
Islande	11	12	3	2	17	26	33
Irlande	201	56	231	313	286	501	966
Italie	5819	105	1175	4792	1779	13158	8022
Lettonie	625	474	160	1034	1560	376	605
Liechtenstein	0	0	0	3	2	1	5
Lituanie	1461	233	438	2472	2703	294	1221
Luxembourg	22	15	33	28	55	41	53
Malte	22	2	9	35	14	59	45
Moldova	1465	468	409	908	3553	285	768
Pays-Bas	1082	388	196	958	1160	1589	444
Norvège	173	299	104	153	429	846	910
Pologne
Portugal	1098	178	346	1454	1840	4106	871
Roumanie	6963	342	2187	6298	15766	368	4929
Fédération de Russie	104992	169533	23393	65207	228585	70038	70258
Saint Marin	0	0	0	0	0	0	0
SM: Monténégro	118	2	15	2	60	114	89
SM: Serbie	1069	276	265	906	1382	400	1112
Slovaquie	601	804	347	1390	3529	225	
Slovénie	92	37	84	91	124	67	222
Espagne	2149	1245	2107	19110	1966	12587	2776
Suède	417	702	158	513	695	1198	1637
Suisse
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	172	19	35	110	478	228	260
Turquie	4153	1338	2308	2590	4418	2900	13702
Ukraine	19774	15667	3774	12394	52689	...	47585
RU: Angleterre et Pays de Galles	12871		5520	8181	13381	10007	8038
RU: Irlande du Nord	157	84	42	102	73	49	232
RU: Ecosse	678	846	152	573	763	859	1531

Remarques – Tableau 6

Albanie: La répartition des détenus condamnés en fonction de l'infraction principale porte sur un total de 1701 détenus condamnés au lieu des 1702 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4.

Estonie: La répartition des détenus condamnés en fonction de l'infraction principale porte sur un total de 5102 détenus condamnés au lieu des 3253 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4, le système statistique ne permettant pas d'établir la répartition des détenus selon l'infraction *principale*. Les détenus sont en conséquence comptabilisés pour chaque infraction pour laquelle ils ont été condamnés (à savoir que l'unité de compte est constituée par l'*infraction* et non la *personne*).

Finlande: La répartition des détenus condamnés en fonction de l'infraction principale porte sur un total de 2979 détenus condamnés au lieu des 2937 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4.

France: La rubrique «viol» englobe les viols et les attentats à la pudeur.

Allemagne: Les données se rapportent au 31 mars 2003 au lieu du 1^{er} septembre 2003.

Liechtenstein: les cinq détenus de la rubrique «autres cas» ont été condamnés pour escroquerie.

Lituanie: La répartition des détenus condamnés en fonction de l'infraction principale porte sur un total de 8822 détenus condamnés au lieu des 8388 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4 (c'est-à-dire qu'il comprend les détenus placés sous les rubriques (b) (c) et (d) du Tableau 4)

Moldova La répartition des détenus condamnés en fonction de l'infraction principale porte sur un total de 7856 détenus condamnés au lieu des 8115 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4. La raison en est que les détenus en transit ne sont pas comptabilisés.

Portugal: Données provisoires

Saint Marin: En vertu du code pénal (Art. 99), toute personne qui, à Saint Marin, purge une peine d'emprisonnement de six mois minimum peut, sur décision du juge compétent et en présence d'un accord international approprié, être transférée vers un "établissement pénitentiaire étranger". Ces détenus ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de Saint Marin.

Serbie-Monténégro – Serbie: La répartition des détenus condamnés en fonction de l'infraction principale porte sur un total de 5410 détenus condamnés au lieu des 5428 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4.

Slovaquie: La répartition des détenus condamnés en fonction de l'infraction principale porte sur un total de 6896 détenus condamnés au lieu des 5906 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4, le système statistique ne permettant pas d'établir la répartition des détenus selon l'infraction *principale*. Les détenus sont en conséquence comptabilisés pour chaque infraction pour laquelle ils ont été condamnés (à savoir que l'unité de compte est constituée par l'*infraction* et non la *personne*).

Espagne: Les données pour vol avec violence sont relativement élevées parce que, selon le Code pénal espagnol, le vol avec violence comprend toutes les formes de cambriolage.

Suède: Les données se rapportent au 1^{er} octobre 2003 au lieu du 1^{er} septembre 2003.

Royaume Uni – Angleterre et Pays de Galles:

- La répartition des détenus condamnés en fonction de l'infraction principale porte sur un total de 57998 détenus condamnés au lieu des détenus 58780 mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4. La raison en est que, dans 782 cas, le type d'infraction commise n'a pas été enregistré.
- "Homicide" et "Coups et blessures": les chiffres apparaissant sous ces deux rubriques relèvent en fait de la catégorie «Violence sur personne ».

- «Viol »: les chiffres apparaissant sous cette rubrique relèvent en fait de la catégorie «attentats aux mœurs ».
- les «autres types de vol» comprennent 4629 détenus condamnés pour vol et recel de biens et 8752 pour cambriolage. Total: 13381.
- les «autres cas » comprennent 1000 détenus condamnés pour escroquerie et falsification, 2757 pour délit de défaut de surveillance, 4238 pour d'autres infractions et 43 personnes pour défaut de paiement de leur amende. Total: 8038.

Royaume Uni – Ecosse: les viols incluent les viols et les tentatives de viols.

Tableau 7 Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon l'infraction principale au 1^{er} septembre 2003 (pourcentages)

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.7

	Homicide	Coups et blessures volontaires	Viol	Vol avec violence	Autres types de vol	Stupéfiants	Autres infractions
Albanie	48,9	1,4	3,7	22,1	4,8	10,5	8,6
Andorre	14,3	14,3	21,4	7,1	28,6	14,3	0,0
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan	13,0	10,9	1,4	13,0	13,0	6,5	42,3
Belgique
BH: Fédération BH	36,6	26,3	10,1	2,6	10,0	5,4	9,0
BH: Rep. Srpska	42,0	2,3	4,1	16,4	15,7	3,9	15,7
Bulgarie	11,9	1,2	4,1	10,4	42,6	1,9	27,9
Croatie	33,7	2,4	6,2	7,9	16,2	12,6	21,1
Chypre	3,9	17,5	5,5	1,3	27,3	14,0	30,5
République tchèque	8,8	8,0	2,6	16,0	45,4	4,4	14,8
Danemark	6,0	24,6	2,0	16,8	16,8	18,8	14,8
Estonie	13,9	5,8	2,9	14,7	37,7	4,7	20,2
Finlande	18,6	16,1	2,0	7,6	16,9	16,6	22,2
France	9,5	16,7	23,3	9,3	8,9	13,4	18,8
Géorgie	20,0	7,3	1,4	20,6	14,7	7,6	28,3
Allemagne	7,3	9,6	4,2	7,9	22,2	14,5	34,3
Grèce	38,1	61,9
Hongrie	11,3	7,2	3,0	18,9	31,1	2,0	26,5
Islande	10,6	11,5	2,9	1,9	16,3	25,0	31,7
Irlande	7,9	2,2	9,0	12,3	11,2	19,6	37,8
Italie	16,7	0,3	3,4	13,8	5,1	37,8	23,0
Lettonie	12,9	9,8	3,3	21,4	32,3	7,8	12,5
Liechtenstein	0,0	0,0	0,0	27,3	18,2	9,1	45,5
Lituanie	16,6	2,6	5,0	28,0	30,6	3,3	13,8
Luxembourg	8,9	6,1	13,4	11,3	22,3	16,6	21,5
Malte	11,8	1,1	4,8	18,8	7,5	31,7	24,2
Moldova	18,6	6,0	5,2	11,6	45,2	3,6	9,8
Pays-Bas	18,6	6,7	3,4	16,5	19,9	27,3	7,6
Norvège	5,9	10,3	3,6	5,3	14,7	29,0	31,2
Pologne
Portugal	11,1	1,8	3,5	14,7	18,6	41,5	8,8
Roumanie	18,9	0,9	5,9	17,1	42,8	1,0	13,4
Fédération de Russie	14,3	23,2	3,2	8,9	31,2	9,6	9,6
Saint Marin
SM: Monténégro	29,5	0,5	3,8	0,5	15,0	28,5	22,3
SM: Serbie	19,8	5,1	4,9	16,7	25,5	7,4	20,6
Slovaquie	8,7	11,7	5,0	20,2	51,2	3,3	0,0
Slovénie	12,8	5,2	11,7	12,7	17,3	9,3	31,0
Espagne	5,1	3,0	5,0	45,6	4,7	30,0	6,6
Suède	7,8	13,2	3,0	9,6	13,1	22,5	30,8
Suisse
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	13,2	1,5	2,7	8,4	36,7	17,5	20,0
Turquie	13,2	4,3	7,3	8,2	14,1	9,2	43,6
Ukraine	13,0	10,3	2,5	8,2	34,7	...	31,3
RU: Angleterre et Pays de Galles	22,2		9,5	14,1	23,1	17,3	13,9
RU: Irlande du Nord	21,2	11,4	5,7	13,8	9,9	6,6	31,4
RU: Ecosse	12,6	15,7	2,8	10,6	14,1	15,9	28,3
Moyen	15,4	8,2	5,4	13,6	22,1	14,8	22,5
Médian	13,0	6,7	3,9	12,8	17,7	13,0	21,5
Minimum	0,0	0,0	0,0	0,5	4,7	1,0	0,0
Maximum	48,9	26,3	23,3	45,6	51,2	41,5	61,9

Remarques – Tableau 7: Voir remarques relatives au Tableau 6

Tableau 8 Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2003 (effectifs)

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.8

	(a) moins d'un mois	(b) 1 mois à moins de 3 mois	(c) 3 mois à moins de 6 mois	(d) 6 mois à moins d'un an	(e) 1 an à moins de 3 ans	(f) 3 an à moins de 5ans	(g) 5 an à moins de 10 ans	(h) 10 an à moins de 20 ans	(i) 20 ans et plus	(j) réclusion à perpétuité	(k) condamn ation à mort
Albanie	0	0	0	17	42	304	808	455	0	76	***
Andorre	0	0	0	1	4	4	3	2	0	0	***
Arménie	0	0	0	60	520	714	896	473	0	44	***
Autriche	44	209	317	633	1816	835	592	363	38	147	***
Azerbaïdjan	***	***	51	104	2077	4151	5520	2490	0	187	***
Belgique	1	0	9	167	700	1280	1519	224	***
BH: Fédération BH	16	46	86	93	156	125	172	151	7	***	***
BH: Rep. Srpska	6	7	33	57	155	104	132	168	28	***	***
Bulgarie	5	3	479	735	2863	1662	917	1024	148	82	***
Croatie	10	6	57	134	432	253	338	269	54	***	***
Chypre	12	***
République tchèque	4	121	535	1546	5101	2306	2608	1375	123	25	***
Danemark	***	...	***
Estonie	2	19	105	252	919	547	965	399	13	32	***
Finlande	48	272	346	535	1770				***	88	***
France	3537			5969	8979	4122	4955	6777	1246	557	***
Géorgie	***	1409	909	***	***	***	1460	894	234	18	***
Allemagne	797	4760	7766	13112	12226	15598	5211	1044	***	1774	***
Grèce	205			319	1105		1608	2096		624	1
Hongrie	12	92	265	1704	4491	2359	2697	906	0	202	***
Islande	0	9	14	15	39	6	11	9	1	0	***
Irlande	30	49	97	244	605	545	597	162	13	212	***
Italie	137	179	752	2087	7688	7512	8459	4859	2133	1044	***
Lettonie	7	1	24	208	1374	1265	1506	432	***	17	***
Liechtenstein	0	0	0	1	5	2	3	0	0	0	***
Lituanie	0	31	206	464	2733	2083	2297	917	5	86	***
Luxembourg	2	0	8	27	78	26	42	40	12	12	***
Malte	3	3	3	11	47	27	42	36	9	5	***
Moldova	***	***	513	1442	3782	59	***
Pays-Bas	238	395	558	481	2012	976	792	339	19	7	***
Norvège	191	266	236	350	567	241	188	116	25	***	***
Pologne	***
Portugal	35	46	87	277	1563	3848	2028	1761	247	***	***
Roumanie	0	108	347	1126	7586	12946	8993	4891	750	106	***
Fédération de Russie	2250	115399	228642	299487	82488	2623	1117	***
Saint Marin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	***
SM: Monténégro	11	15	15	72	64	65	65	93	0	0	***
SM: Serbie	77	330	531	689	1382	530	820	671	63	...	***
Slovaquie	264			1077	2131	808	1043	567		16	***
Slovénie	3	8	57	80	224	137	144	59	5	***	***
Espagne	***
Suède	15	248	431	834	1749	807	813	289	9	119	***
Suisse	***
«L'ex- République yougoslave de Macédoine»	2	4	50	223	459	214	205	137	***	8	***
Turquie	1198	985	1009	1558	5741	3772	5084	7625	2516	1921	***
Ukraine	***	***	***	2380	34496	52511	48553	13228	715	881	(***)
RU: Angleterre et Pays de Galles	4269			3725	12249	28750		4316		5428	***
RU: Irlande du Nord	0	3	22	62	195	126	135	77	7	112	***
RU: Ecosse	79	81	412	579	1044	840	1217	241	5	593	***

Remarques – Tableau 8

Belgique: La répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine porte sur un total de 3900 détenus condamnés au lieu des 4748 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du tableau 4 parce que le système SIDIS (système informatique de détention – detentie informatie systeem) n'utilise pas les mêmes catégories que celles proposées par SPACE. Aussi pour arriver au total de 4748 détenus, il faut encore ajouter les catégories suivantes de condamnés (représentant un total de 848 personnes) à celles figurant dans le tableau:

- Personnes condamnées à une peine d'emprisonnement correctionnel comprise entre 10 et 15 ans: 318.
- Personnes condamnées à une peine d'emprisonnement correctionnel de plus 15 ans: 177.
- Personnes condamnées à une peine d'emprisonnement correctionnel de plus 5 ans: 1 (il s'agit d'une catégorie qui n'est plus utilisée, mais dont relève encore un détenu).
- Personnes condamnées à une peine criminelle à durée déterminée: 352.

Concernant ce dernier point, le Code pénal belge prévoit trois types de peines:

1. Les peines criminelles (réclusion et détention) qui peuvent être à perpétuité ou bien à durée déterminée (de 5 à 30 ans)
2. Les peines d'emprisonnement correctionnel.
3. Les peines d'emprisonnement de police.

Or, dans le système de gestion administrative des peines, les peines criminelles à durée déterminée de la catégorie 1 ne sont pas subdivisées en fonction de leur longueur, contrairement à celles des rubriques 2 et 3. De ce fait, toutes les peines criminelles à durée déterminées apparaissent dans une seule catégorie.

Il en résulte que, dans la répartition des détenus en fonction de la longueur de la peine, *les peines relativement longues sont sous-représentées.*

Bulgarie: Les données se rapportent au 1^{er} novembre 2003. La répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine porte, en conséquence, sur un total de 7918 détenus condamnés au lieu des 8194 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4.

Finlande:

- La répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine porte sur un total de 3059 détenus condamnés au lieu des 2937 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4.
- Les 1770 détenus figurant dans la catégorie « plus d'un an » se répartissent comme suit:
 - 1 an à moins de 2 ans: 658
 - 2 ans à moins de 4 ans: 577
 - 4 ans à moins de 8 ans: 394
 - 8 ans et plus: 141

Géorgie: La répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine porte sur un total de 4924 détenus condamnés au lieu des 3924 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4.

Allemagne:

- Les données se rapportent au 31 mars 2003 au lieu du 1^{er} septembre 2003.
- Les limites inférieure et supérieure des catégories (d), (e), (f), (g) et (h) diffèrent. Voici les limites qui ont été utilisées:
 - (d) 6 mois à 1an (au lieu de 6 mois à moins d'1an)
 - (e) Plus d' 1an à 2 ans (au lieu d'1 an à moins de 3 ans)
 - (f) Plus de 2 ans à 5 ans (au lieu de 3 ans à moins de 5 ans)
 - (g) Plus de 5 ans à 10 ans (au lieu de 5 ans à moins de 10 ans)
 - (h) Plus de 10 ans à 15 ans (au lieu de 10 ans à moins de 20 ans)

Grèce:

- La répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine porte sur un total de 5958 détenus condamnés au lieu des 6116 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4 parce que les 158 jeunes délinquants condamnés à des restrictions pénitentiaires ne sont pas comptabilisés.
- Les 1105 détenus comptabilisés dans la catégorie « 1 an à moins de 5 ans » se répartissent comme suit:
 - 1 an à moins de 2 ans: 344
 - 2 ans à moins de 5 ans: 761
- Les 2096 détenus de la catégorie « 10 ans et plus » se répartissent comme suit:
 - 10 ans à moins de 15 ans: 1145
 - 15 ans et plus: 951
- Les chiffres de la colonne (k) concernent des personnes condamnées à mort avant l'abolition de la peine capitale.

Hongrie: La répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine porte sur un total de 12728 détenus condamnés au lieu des 12730 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4.

Lituanie: La répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine porte sur un total de 8822 détenus condamnés au lieu des 8388 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4 (c'est-à-dire qu'il comprend les détenus placés sous les rubriques (b) (c) et (d) du Tableau 4).

Moldova: Les chiffres donnés à propos des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine n'atteignent pas les 8115 détenus condamnés au titre de la colonne (d) du Tableau 4, les données n'étant pas disponibles pour certaines catégories.

Portugal:

- Données provisoires.
- La répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine porte sur un total de 9892 détenus condamnés au lieu des 9893 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4.

Fédération de Russie: Les chiffres donnés à propos des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine n'atteignent pas les 738454 détenus condamnés au titre de la colonne (d) du Tableau 4, les données n'étant pas disponibles pour certaines catégories.

Saint Marin: En vertu du code pénal (Art. 99), toute personne qui, à Saint Marin, purge une peine d'emprisonnement de six mois minimum peut, sur décision du juge compétent et en présence d'un accord international approprié, être transférée vers un "établissement pénitentiaire étranger". Ces détenus ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de Saint Marin.

Serbie-Monténégro – Serbie: La répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine porte sur un total de 5093 détenus condamnés au lieu des détenus mentionnés 5428 sous la rubrique (d) du Tableau 4.

Slovaquie: La catégorie «10 ans et plus »correspond en fait à «10 ans à 25 ans ».

Espagne:

- Détenus condamnés en vertu de l'ancien code pénal (code de 1973) à : « moins d'un mois » (33); « un mois à moins de 6 mois » (74); « 6 mois à moins de six ans » (1410); « 6 ans à moins de 12 ans (937); « 12 ans à moins de 20 ans » (764); « 20 ans à 30 ans» (862). Total: 4080.
- Détenus condamnés en vertu du nouveau code pénal (code de 1995): « 6 mois à mois de 3 ans » (13670); « 3 ans à moins de 8 ans » (15918); « 8 ans à moins de 15 ans » (6500); « 15 ans à moins de 20 ans » (1229); « 20 ans à 30 ans » (543). Sous-total: 37860. Arrêts de fin de semaine (419); mesures de sûreté (pour les personnes qui ne sont pas pénalement responsables) (618). Sous-total: 1037. Total: 38897.

Suède:

- Les données se rapportent au 1^{er} octobre 2003 au lieu du 1^{er} septembre 2003.
- La répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine porte sur un total de 5314 détenus condamnés au lieu des 5320 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4 car pour 6 prisonniers on ne connaît pas la longueur de leurs peines.

Ukraine:

- La répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine porte sur un total de 152764 détenus condamnés au lieu des 151883 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4.
- Les condamnés à mort bénéficient d'un moratoire.

Royaume Uni – Angleterre et Pays de Galles:

- La répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine porte sur un total de 58737 détenus condamnés au lieu des 58780 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4 faute de disposer d'une répartition concernant les 43 personnes n'ayant pas payé leur contravention qui ont été ajoutées au nombre total de détenus condamnés.
- Les 28750 détenus de la catégorie « 3 ans à moins de 10 ans » sont répartis comme suit:
 - 3 ans à moins de 4 ans: 8397
 - 4 ans à moins de 10 ans: 20353
- La catégorie des « 10 ans et plus » correspond en fait à « 10 ans à une peine moindre que la réclusion à perpétuité ».

Royaume Uni – Ecosse: La répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine porte sur un total de 5091 détenus condamnés au lieu des 5402 détenus mentionnés sous la rubrique (d) du Tableau 4.

Tableau 9 Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2003 (pourcentages)

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.9

	(a) moins d'un mois	(b) 1 mois à moins de 3 mois	(c) 3 mois à moins de 6 mois	(d) 6 mois à moins d'un an	(e) 1 an à moins de 3 ans	(f) 3 ans à moins de 5 ans	(g) 5 ans à moins de 10 ans	(h) 10 ans à moins de 20 ans	(i) 20 ans et plus	(j) réclusion à perpétuité	(k) condamnati on à mort
Albanie	0	0	0	1,0	2,5	17,9	47,5	26,7	0	4,5	***
Andorre	0	0	0	7,1	28,6	28,6	21,4	14,3	0	0	***
Arménie	0	0	0	2,2	19,2	26,4	33,1	17,5	0	1,6	***
Autriche	0,9	4,2	6,3	12,7	36,4	16,7	11,9	7,3	0,8	2,9	***
Azerbaïdjan	***	***	0,3	0,7	14,2	28,5	37,9	17,1	0	1,3	***
Belgique	0,02	0	0,2	3,5	14,7	27,0	32,0	4,7	***
BH: Fédération BH	1,9	5,4	10,1	10,9	18,3	14,7	20,2	17,7	0,8	***	***
BH: Rep. Srpska	0,9	1,0	4,8	8,3	22,5	15,1	19,1	24,3	4,1	***	***
Bulgarie	0,1	0,04	6,0	9,3	36,2	21,0	11,6	12,9	1,9	1,0	***
Croatie	0,6	0,4	3,7	8,6	27,8	16,3	21,8	17,3	3,5	***	***
Chypre	***
République tchèque	0	0,9	3,9	11,2	37,1	16,8	19,0	10,0	0,9	0,2	***
Danemark	***
Estonie	0,1	0,6	3,2	7,7	28,3	16,8	29,7	12,3	0,4	1,0	***
Finlande	1,6	8,9	11,3	17,5	57,9				***	2,9	***
France	9,8			16,5	24,8	11,4	13,7	18,8	3,4	1,5	***
Géorgie	***	28,6	18,5	***	***	***	29,7	18,2	4,8	0,4	***
Allemagne	1,3	7,6	12,5	21,1	19,6	25,0	8,4	1,7	***	2,8	***
Grèce	3,4			5,4	18,5	27,0	35,2	10,5		0,2	02
Hongrie	0,1	0,7	2,1	13,4	35,3	18,5	21,2	7,1	0	1,6	***
Islande	0	8,7	13,5	14,4	37,5	5,8	10,6	8,7	1,0	0	***
Irlande	1,2	1,9	3,8	9,6	23,7	21,3	23,4	6,3	0,5	8,3	***
Italie	0,4	0,5	2,2	6,0	22,1	21,6	24,3	13,9	6,1	3,0	***
Lettonie	0,1	0,02	0,5	4,3	28,4	26,2	31,2	8,9	***	0,4	***
Liechtenstein	0	0	0	9,1	45,5	18,2	27,3	0	0	0	***
Lituanie	0	0,4	2,3	5,3	31,0	23,6	26,0	10,4	0,1	1,0	***
Luxembourg	0,8	0	3,2	10,9	31,6	10,5	17,0	16,2	4,9	4,9	***
Malte	1,6	1,6	1,6	5,9	25,3	14,5	22,6	19,4	4,8	2,7	***
Moldova	***	***	6,3	17,8	46,6	0,7	***
Pays-Bas	4,1	6,8	9,6	8,3	34,6	16,8	13,6	5,8	0,3	0,1	***
Norvège	8,8	12,2	10,8	16,1	26,0	11,1	8,6	5,3	1,1	***	***
Pologne	***
Portugal	0,4	0,5	0,9	2,8	15,8	38,9	20,5	17,8	2,5	***	***
Roumanie	0	0,3	0,9	3,1	20,6	35,1	24,4	13,3	2,0	0,3	***
Fédération de Russie	0,3	15,0	29,7	38,9	10,7	0,3	0,1	***
Saint Marin	***
SM: Monténégro	2,8	3,8	3,8	18,0	16,0	16,3	16,3	23,3	0	0	***
SM: Serbie	1,5	6,5	10,4	13,5	27,1	10,4	16,1	13,2	1,2	...	***
Slovaquie	4,5			18,2	36,1	13,7	17,7	9,6	...	0,3	***
Slovénie	0,4	1,1	7,9	11,2	31,2	19,1	20,1	8,2	0,7	***	***
Espagne	***
Suède	0,3	4,7	8,1	15,7	32,9	15,2	15,3	5,4	0,2	2,2	***
Suisse	***
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	0,2	0,3	3,8	17,1	35,3	16,4	15,7	10,5	***	0,6	***
Turquie	3,8	3,1	3,2	5,0	18,3	12,0	16,2	24,3	8,0	6,1	***
Ukraine	***	***	***	1,6	22,6	34,4	31,8	8,7	0,5	0,6	***
RU: Angleterre et Pays de Galles	7,3			6,3	20,9	48,9		7,3	...	9,2	***
RU: Irlande du Nord	0	0,4	3,0	8,4	26,4	17,1	18,3	10,4	0,9	15,2	***
RU: Ecosse	1,6	1,6	8,1	11,4	20,5	16,5	23,9	4,7	0,1	11,6	***
<i>Moyen</i>	1,0	3,2	5,0	9,3	25,4	19,6	22,7	12,3	1,6	2,9	
<i>Médian</i>	0,4	0,9	3,7	8,6	25,6	17,1	21,2	11,5	0,8	1,4	
<i>Minimum</i>	0	0	0	0,3	2,5	5,8	8,4	0	0	0	
<i>Maximum</i>	8,8	28,6	18,5	21,1	45,5	38,9	47,5	26,7	8,0	15,2	

Remarques – Tableau 9

Voir remarques relatives au Tableau 8.

Belgique: les totaux sont inférieurs à 100% faute de disposer de données pour toutes les catégories (voir remarques relatives au Tableau 8).

Moldova: les totaux sont inférieurs à 100% dans la mesure où il n'existe pas de données pour toutes les catégories (voir remarques relatives au Tableau 8).

Fédération de Russie: les totaux sont inférieurs à 100% faute de disposer de données pour toutes les catégories (voir remarques relatives au Tableau 8).

Tableau 10 Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2003 (pourcentages cumulés)

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.10

	Moins d'un an	1 an et plus (peine à durée déterminée)	3 ans et plus (peine à durée déterminée)	5 ans et plus (peine à durée déterminée)	10 ans et plus (peine à durée déterminée)	Total des peines à durée déterminée	Réclusion à perpétuité (Tableau 9)	Condamnation à mort (Tableau 9)
Albanie	1,0	94,5	92,1	74,2	26,7	95,5	4,5	***
Andorre	7,1	92,9	64,3	35,7	14,3	100,0	0	***
Arménie	2,2	96,2	76,9	50,6	17,5	98,4	1,6	***
Autriche	24,1	73,0	36,6	19,9	8,0	97,1	2,9	***
Azerbaïdjan	1,1	97,7	83,4	54,9	17,1	98,7	1,3	***
Belgique	3,7	73,7	59,0	32,0	...	(77,4)	4,7	***
BH: Fédération BH	28,3	71,7	53,4	38,7	18,5	100,0	***	***
BH: Rep. Srpska	14,9	85,1	62,6	47,5	28,4	100,0	***	***
Bulgarie	15,4	83,5	47,4	26,4	14,8	99,0	1,0	***
Croatie	13,3	86,7	58,9	42,6	20,8	100,0	***	***
Chypre	***
République tchèque	16,1	83,8	46,7	29,9	10,9	99,8	0,2	***
Danemark	***
Estonie	11,6	87,4	59,1	42,3	12,7	99,0	1,0	***
Finlande	39,3	57,9	97,1	2,9	***
France	26,3	72,2	47,3	35,9	22,2	98,5	1,5	***
Géorgie	47,1	52,6	52,6	52,6	22,9	99,6	0,4	***
Allemagne	42,4	54,7	35,1	10,0	1,7	97,2	2,8	***
Grèce	8,8	80,7	62,2	62,2	35,2	89,5	10,5	0,02
Hongrie	16,3	82,1	46,8	28,3	7,1	98,4	1,6	***
Islande	36,5	63,5	26,0	20,2	9,6	100,0	0	***
Irlande	16,4	75,3	51,6	30,2	6,9	91,7	8,3	***
Italie	9,1	88,0	65,9	44,3	20,1	97,0	3,0	***
Lettonie	5,0	94,7	66,3	40,1	8,9	99,6	0,4	***
Liechtenstein	9,1	90,9	45,5	27,3	0,0	100,0	0	***
Lituanie	7,9	91,1	60,1	36,5	10,5	99,0	1,0	***
Luxembourg	15,0	80,2	48,6	38,1	21,1	95,1	4,9	***
Malte	10,8	86,6	61,3	46,8	24,2	97,3	2,7	***
Moldova	...	70,7	64,4	46,6	...	(70,7)	0,7	***
Pays-Bas	28,7	71,1	36,5	19,8	6,2	99,9	0,1	***
Norvège	47,8	52,2	26,1	15,1	6,5	100,0	***	***
Pologne	***
Portugal	4,5	95,5	79,7	40,8	20,3	100,0	***	***
Roumanie	4,3	95,4	74,8	39,7	15,3	99,7	0,3	***
Fédération de Russie	0,3	94,6	79,6	49,9	11,0	(94,9)	0,1	***
Saint Marin	***
SM: Monténégro	28,3	71,8	55,8	39,5	23,3	100,0	0	***
SM: Serbie	31,9	68,1	40,9	30,5	14,4	100,0	...	***
Slovaquie	22,7	77,0	40,9	27,3	9,6	99,7	0,3	***
Slovénie	20,6	79,4	48,1	29,0	8,9	100,0	***	***
Espagne	***
Suède	28,8	69,0	36,1	20,9	5,6	97,8	2,2	***
Suisse	***
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	21,4	78,0	42,7	26,3	10,5	99,4	0,6	***
Turquie	15,1	78,8	60,5	48,5	32,3	93,9	6,1	***
Ukraine	1,6	97,9	75,3	40,9	9,1	99,4	0,6	***
RU: Angleterre et Pays de Galles	13,6	77,1	56,3	7,3	7,3	90,8	9,2	***
RU: Irlande du Nord	11,8	73,1	46,7	29,6	11,4	84,8	15,2	***
RU: Ecosse	22,6	65,7	45,2	28,7	4,8	88,4	11,6	***
<i>Moyen</i>	17,4	79,3	55,2	35,9	14,4	96,4	2,9	
<i>Médian</i>	15,1	79,4	54,6	36,2	12,0	99,0	1,4	
<i>Minimum</i>	0,3	52,2	26,0	7,3	0	70,7	0	
<i>Maximum</i>	47,8	97,9	92,1	74,2	35,2	100,0	15,2	

Remarques – Tableau 10:

Voir remarques relatives aux tableaux 8 et 9

Tableau 11 Répartition des détenus condamnés à moins d'un an (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2003 (pourcentages)

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.11

	Moins d'un mois	1 mois à moins de 3 mois	3 mois à moins de 6 mois	6 mois à moins d' 1 an	Total des peines inférieures à 1 an
Albanie	0	0	0	100,0	100,0
Andorre	0	0	0	100,0	100,0
Arménie	0	0	0	100,0	100,0
Autriche	3,7	17,4	26,4	52,6	100,0
Azerbaïdjan	***	***	32,9	67,1	100,0
Belgique	0,6	0	5,1	94,4	100,0
BH: Fédération BH	6,6	19,1	35,7	38,6	100,0
BH: Rep. Srpska	5,8	6,8	32,0	55,3	100,0
Bulgarie	0,4	0,2	39,2	60,1	100,0
Croatie	4,8	2,9	27,5	64,7	100,0
Chypre
République tchèque	0,2	5,5	24,3	70,1	100,0
Danemark
Estonie	0,5	5,0	27,8	66,7	100,0
Finlande	4,0	22,6	28,8	44,5	100,0
France	37,2			62,8	100,0
Géorgie	***	60,8	39,2	***	100,0
Allemagne	3,0	18,0	29,4	49,6	100,0
Grèce	39,1			60,9	100,0
Hongrie	0,6	4,4	12,8	82,2	100,0
Islande	0	23,7	36,8	39,5	100,0
Irlande	7,1	11,7	23,1	58,1	100,0
Italie	4,3	5,7	23,8	66,1	100,0
Lettonie	2,9	0,4	10,0	86,7	100,0
Liechtenstein	0	0	0	100,0	100,0
Lituanie	0	4,4	29,4	66,2	100,0
Luxembourg	5,4	0	21,6	73,0	100,0
Malte	15,0	15,0	15,0	55,0	100,0
Moldova	***	***
Pays-Bas	14,2	23,6	33,4	28,8	100,0
Norvège	18,3	25,5	22,6	33,6	100,0
Pologne
Portugal	7,9	10,3	19,6	62,2	100,0
Roumanie	0	6,8	21,9	71,2	100,0
Fédération de Russie
Saint Marin
SM: Monténégro	9,7	13,3	13,3	63,7	100,0
SM: Serbie	4,7	20,3	32,6	42,3	100,0
Slovaquie	19,7			80,3	100,0
Slovénie	2,0	5,4	38,5	54,1	100,0
Espagne
Suède	1,0	16,2	28,2	54,6	100,0
Suisse
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	0,7	1,4	17,9	79,9	100,0
Turquie	25,2	20,7	21,2	32,8	100,0
Ukraine	***	***	***	100,0	100,0
RU: Angleterre et Pays de Galles	53,4			46,6	100,0
RU: Irlande du Nord	0	3,4	25,3	71,3	100,0
RU: Ecosse	6,9	7,0	35,8	50,3	100,0
<i>Moyen</i>	8,0	10,8	23,1	64,6	
<i>Médian</i>	3,8	6,8	24,8	63,3	
<i>Minimum</i>	0	0	0	28,8	
<i>Maximum</i>	53,4	60,8	39,2	100,0	

Remarques – Tableau 11

Voir remarques relatives aux Tableaux 8 et 9.

I.2 LES POPULATIONS CARCÉRALES

Flux d'entrées, durées de détention, évasions et décès en 2002

Tableau 12 Flux d'entrées en établissements pénitentiaires en 2002

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.12

	Total des entrées	Taux d'entrées pour 100 000 habitants	Entrées avant condamnation définitive	
			Effectif	Pourcentage (%)
Albanie
Andorre	171	254,5	146	85,4
Arménie	(1574)	...	(2700)	...
Autriche	13928	172,6	9579	68,8
Azerbaïdjan
Belgique	15680	151,4	10872	69,3
BH: Fédération BH	6744	259,4	1654	24,5
BH: Rep. Srpska	1826	130,4	806	44,1
Bulgarie	5968	76,1
Croatie	17650	397,3
Chypre	1254	156,3	551	43,9
République tchèque	13787	135,1	7776	56,4
Danemark
Estonie	12541	924,9	6461	51,5
Finlande	7451	143,1	1843	24,7
France	81533	132,1	58410	71,6
Géorgie	7486	172,4	2169	29,0
Allemagne	136383	165,2
Grèce
Hongrie	21941	216,3	7236	33,0
Islande	222	76,9	108	48,6
Irlande	11860	299,2	6824	57,5
Italie	82661	146,8	72774	88,0
Lettonie	5175	222,0
Liechtenstein	173	510,3
Lituanie	17905	...
Luxembourg	1096	244,5	508	46,4
Malte	399	103,1	289	72,4
Moldova
Pays-Bas	33108	204,5	18397	55,6
Norvège	11580	254,4	3988	34,4
Pologne	92180	241,2	46895	50,9
Portugal	7264	69,8	6393	88,0
Roumanie	35300	162,1
Fédération de Russie
Saint Marin	19	66,0	0	0
SM: Monténégro	4548	649,7	2125	46,7
SM: Serbie	15255	152,6	544	3,6
Slovaquie	10835	201,4	2105	19,4
Slovénie	4135	207,3	918	22,2
Espagne	41720	102,5	28793	69,0
Suède
Suisse	50777	693,9	26266	51,7
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	4833	237,1	1369	28,3
Turquie	107336	154,2	27655	25,8
Ukraine	42300	88,1
RU: Angleterre et Pays de Galles	147864	281,8	91525	61,9
RU: Irlande du Nord	5187	305,7	2644	51,0
RU: Ecosse	38461	760,9	18759	48,8
<i>Moyen</i>		248,1		47,7
<i>Médian</i>		187,0		48,8
<i>Minimum</i>		66,0		0
<i>Maximum</i>		924,9		88,0

Remarques – Tableau 12

Arménie: Les données ne paraissent pas fiables, le nombre des entrées dans un établissement pénitentiaire avant la condamnation définitive étant supérieure au nombre total des entrées dans les établissements pénitentiaires.

Bosnie-Herzégovine: Les données démographiques sont des estimations.

France: Toutes les données incluses dans SPACE concernent le territoire français européen (la *Métropole*) et les territoires d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion, *Départements d'Outre-mer* ou DOM). Les données démographiques sont des estimations établies par l'*Institut National de la Statistique*, INSEE (http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_age.htm), et se rapportent au 1^{er} janvier 2004.

Italie: Les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2002.

Serbie-Monténégro: Les données démographiques sont des estimations.

« L'ex-République yougoslave de Macédoine »: Les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2002.

Royaume Uni: les données démographiques pour l'Angleterre et le Pays de Galles, l'Irlande du Nord et l'Ecosse sont établies par le "National Statistics Online" (<http://www.statistics.gov.RU/cci/nugget.asp?id=6>). Elles concernent le milieu de l'année 2002.

Royaume Uni – Angleterre et Pays de Galles: le « nombre des entrées avant condamnation définitive » n'englobe pas les données relatives aux recours (données non disponibles).

Tableau 13 Indicateur de la durée moyenne de détention en 2002, basé sur le nombre total de journées de détention

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.13

	Nombre total de journées de détention en 2002	Nombre moyen de détenus en 2002	Nombre total d'entrées en établissement pénitentiaire en 2002 (Tableau 12)	Indicateur de la durée moyenne de détention (en mois)
	a	b = a / 365	C	d = 12 (b/c)
Albanie
Andorre	19364	53	171	3,7
Arménie	(1574)	...
Autriche	2737154	7499	13928	6,5
Azerbaïdjan
Belgique	3282656	8994	15680	6,9
BH: Fédération BH	36360	100	6744	0,2
BH: Rep. Srpska	233728	640	1826	4,2
Bulgarie	5968	...
Croatie	17650	...
Chypre	(355,83)	(1)	1254	...
République tchèque	6311945	17293	13787	15,1
Danemark	1253738,5	3435
Estonie	12541	...
Finlande	1253045	3433	7451	5,5
France	19694029	53956	81533	7,9
Géorgie	(365)	(1)	7486	...
Allemagne	136383	...
Grèce
Hongrie	21941	...
Islande	37633	103	222	5,6
Irlande	1155225	3165	11860	3,2
Italie	82661	...
Lettonie	5175	...
Liechtenstein	7600	21	173	1,4
Lituanie
Luxembourg	139166	381	1096	4,2
Malte	399	...
Moldova
Pays-Bas	4760330	13042	33108	4,7
Norvège	998903	2737	11580	2,8
Pologne	29707715	81391	92180	10,6
Portugal	8285	23	7264	04
Roumanie	35300	...
Fédération de Russie.
Saint Marin	205	1	19	0,4
SM: Monténégro	267910	734	4548	1,9
SM: Serbie	2020461	5536	15255	4,4
Slovaquie	2800645	7673	10835	8,5
Slovénie	418874	1148	4135	3,3
Espagne	18446005	50537	41720	14,5
Suède	2293099	6282
Suisse	1816025	4975	50777	1,2
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	290904	797	4833	2,0
Turquie	27487084	75307	107336	8,4
Ukraine	(1915)	(5)	42300	...
RU: Angleterre et Pays de Galles	147864	...
RU: Irlande du Nord	5187	...
RU: Ecosse	2337460	6404	38461	2,0
Moyen				5,0
Médian				4,2
Minimum				04
Maximum				15,1

Remarques – Tableau 13

Remarques générales:

- Les chiffres extrêmement bas fournis par certains Etats au titre de la rubrique (a) « *nombre total de journées de détention* » montrent que cette notion n'est pas comprise de la même manière par tous les Etats.
- L'indicateur de la durée moyenne de détention (en mois) n'a, en conséquence, pas été calculé pour Chypre, la Géorgie et l'Ukraine.
- Un indicateur de substitution est fourni par le Tableau 13.1.

Arménie: Voir remarques relatives au Tableau 12.

Liechtenstein: Le nombre total de journées de détention en 2002 (y compris le placement en détention provisoire) s'est élevé à 7600 dont 5068 dans des établissements pénitentiaires du Liechtenstein et 2532 dans des prisons autrichiennes.

Tableau 13.1 Indicateur de la durée moyenne de détention en 2002, basé sur le nombre total de détenus au 1^{er} septembre 2002

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.13.1

	Nombre total de détenus au 1 ^{er} septembre 2002 (SPACE 2002)	Nombre total d'entrées en établissement pénitentiaire en 2002 (Tableau 12)	Indicateur de la durée moyenne de détention (en mois)
	a	b	c = 12 (a/b)
Albanie	1785
Andorre	55	171	3,9
Arménie	5624	(1574)	...
Autriche	7511	13928	6,5
Azerbaïdjan	18321
Belgique	9253	15680	7,1
BH: Fédération BH	1293	6744	2,3
BH: Rep. Srpska	816	1826	5,4
Bulgarie	9607	5968	19,3
Croatie	2584	17650	1,8
Chypre	345	1254	3,3
République tchèque	16861	13787	14,7
Danemark	3439
Estonie	4640	12541	4,4
Finlande	3466	7451	5,6
France	53463	81533	7,9
Géorgie	7343	7486	11,8
Allemagne	78506	136383	6,9
Grèce	8284
Hongrie	18054	21941	9,9
Islande	107	222	5,8
Irlande	3028	11860	3,1
Italie	56200	82661	8,2
Lettonie	8517	5175	19,7
Liechtenstein	(17)	173	...
Lituanie	11345
Luxembourg	380	1096	4,2
Malte	283	399	8,5
Moldova	10532
Pays-Bas	16239	33108	5,9
Norvège	2662	11580	2,8
Pologne	80610	92180	10,5
Portugal	13730	7264	22,7
Roumanie	51476	35300	17,5
Fédération de Russie	919330
Saint Marin	(1)	19	...
SM: Monténégro	...	4548	...
SM: Serbie	...	15255	...
Slovaquie	7849	10835	8,7
Slovénie	1120	4135	3,3
Espagne	50994	41720	14,7
Suède	6506
Suisse	4987	50777	1,2
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	1248	4833	3,1
Turquie	60091	107336	6,7
Ukraine	198946	42300	56,4
RU: Angleterre et Pays de Galles	71324	147864	5,8
RU: Irlande du Nord	1076	5187	2,5
RU: Ecosse	6513	38461	2,0
<i>Moyen</i>			9,0
<i>Médian</i>			6,2
<i>Minimum</i>			1,2
<i>Maximum</i>			56,4

Remarques – Tableau 13.1

Remarque générale: Certains pays n'ayant pas fourni les données relatives au nombre total de journées de détention en 2002, colonne (a) du Tableau 13, les données fournies par d'autres, dans le Tableau 13.1, semblant peu fiables (voir remarques sous le Tableau 13), nous avons utilisé le nombre total de détenus au 1^{er} septembre 2002 en tant qu'estimation du nombre moyen de détenus pour 2002 (source: SPACE 2002).

Arménie: Voir remarques concernant le Tableau 12.

Liechtenstein: En 2002, les détenus purgeant une peine de longue durée (incarcérés en Autriche) n'ont pas été inclus dans les statistiques.

Saint Marin: en 2002, les détenus purgeant une peine de longue durée n'ont pas été inclus dans les statistiques.

Tableau 14 Evasions de détenus en 2002

- (a) Evasions de détenus (prévenus ou condamnés) d'un établissement fermé ou au cours du transfèrement administratif (2002)
 (b) Autres formes d'évasion (d'un établissement pénitentiaire fermé – colonie agricole ou autre – en semi-liberté, ou au cours d'une permission de sortie de courte durée ou d'un congé pénitentiaire, etc.) en 2002

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.14

	(a) Nombre d'évasions de détenus	Nombre total de détenus au 1 ^{er} septembre 2002 (SPACE 2002)	Taux d'évasion pour 10 000 détenus	(b) Autres formes d'évasion
Albanie	0	1785	0	0
Andorre	0	55	0	0
Arménie	1	5624	1,8	0
Autriche	8	7511	10,7	319
Azerbaïdjan	0	18321	0	0
Belgique	117	9253	126,4	15
BH: Fédération BH	2	1293	15,5	77
BH: Rep. Srpska	9	816	110,3	24
Bulgarie	18	9607	18,7	63
Croatie	12	2584	46,4	14
Chypre	0	345	0	0
République tchèque	1	16861	0,6	41
Danemark	48	3439	139,6	575
Estonie	0	4640	0	16
Finlande	34	3466	98,1	41
France	15	53463	2,8	240
Géorgie	9	7343	12,3	0
Allemagne	18	78506	2,3	646
Grèce	13	8284	15,7	92
Hongrie	9	18054	5,0	108
Islande	0	107	0	2
Irlande	11	3028	36,3	121
Italie	23	56200	4,1	267
Lettonie	0	8517	0	33
Liechtenstein	0	(17)	...	0
Lituanie	0	11345	0	3
Luxembourg	0	380	0	14
Malte	0	283	0	0
Moldova	5	10532	4,7	656
Pays-Bas	20	16239	12,3	789
Norvège	19	2662	71,4	201
Pologne	77	80610	9,6	361
Portugal	52	13730	37,9	200
Roumanie	1	51476	0,2	6
Fédération de Russie	202	919330	2,2	111
Saint Marin	0	(1)	...	0
SM: Monténégro	0	2
SM: Serbie	12	266
Slovaquie	0	7849	0	8
Slovénie	21	1120	187,5	104
Espagne	7	50994	1,4	18
Suède	50	6506	76,9	396
Suisse	...	4987
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	9	1248	72,1	84
Turquie	8	60091	1,3	238
Ukraine	4	198946	0,2	31
RU: Angleterre et Pays de Galles	78	71324	10,9	864
RU: Irlande du Nord	0	1076	0	0
RU: Ecosse	1	6513	1,5	56

Remarques – Tableau 14

Autriche: (a) Nombre d'évasions : 4 des établissements fermés et 4 au cours des transfères administratives. Total: 8.

Danemark:

(a) Nombre d'évasions : 21 des établissements pénitentiaires fermés et 27 au cours des transfères administratives (y compris évasions du tribunal, de l'hôpital, etc.). Total: 48.

(b) Autres formes d'évasion : 199 des établissements pénitentiaires fermés et 376 au cours d'un congé pénitentiaire.

Hongrie: (a) Nombre d'évasions : 9 personnes (au cours d'épisodes d'évasion 7).

Lettonie: (b) Autres formes d'évasion : 13 des établissements pénitentiaires fermés et 20 au cours d'une permission de sortie de courte durée ou d'un congé pénitentiaire. Total: 33.

Luxembourg: (b) Autres formes d'évasion : 2 détenus qui ne sont pas revenus à la suite d'un congé pénal.

Portugal:

(a) Le nombre d'évasions englobe les évasions des établissements pénitentiaires fermés et ouverts, mais non les évasions au cours des congés pénitentiaires.

(b) Autres formes d'évasion : Il s'agit des évasions au cours des congés pénitentiaires.

Slovaquie: (b) Autres formes d'évasion : 1 en semi-liberté et au cours d'une permission de sortie de courte durée (ou d'un congé pénitentiaire). Total: 8.

Ukraine: (b) Autres formes d'évasion : 28 en semi-liberté, et 3 au cours d'une permission de sortie de courte durée (ou d'un congé pénitentiaire). Total: 31.

Tableau 15 Décès en établissements pénitentiaires en 2002 (y compris suicides)

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2003.15

	Nombre total de décès en établissements pénitentiaires	Nombre de suicides en établissements pénitentiaires	Pourcentage de suicides sur le total de décès	Nombre total de détenus au 1 ^{er} septembre 2002 (SPACE 2002)	Taux de mortalité pour 10 000 détenus	Taux de suicide pour 10 000 détenus
Albanie	3	0	0	1785	16,8	0
Andorre	0	0	...	55	0	0
Arménie	25	0	0	5624	44,5	0
Autriche	40	9	22,5	7511	53,3	12,0
Azerbaïdjan	206	18321	112,4	...
Belgique	25	20	80	9253	27,0	21,6
BH: Fédération BH	3		...	1293	23,2	...
BH: Rep. Srpska	2	2	100	816	24,5	24,5
Bulgarie	24	4	16,7	9607	25,0	4,2
Croatie	6	0	0	2584	23,2	0
Chypre	0	0	...	345	0	0
République tchèque	14	13	92,9	16861	8,3	7,7
Danemark	7	3	42,9	3439	20,4	8,7
Estonie	11	7	63,6	4640	23,7	15,1
Finlande	8	6	75,0	3466	23,1	17,3
France	244	122	50	53463	45,6	22,8
Géorgie	39	2	5,1	7343	53,1	2,7
Allemagne	162	71	43,8	78506	20,6	9,0
Grèce	30	1	3,3	8284	36,2	1,2
Hongrie	39	1	2,6	18054	21,6	0,6
Islande	0	0	...	107	0	0
Irlande	7	4	57,1	3028	23,1	13,2
Italie	160	52	32,5	56200	28,5	9,3
Lettonie	39	10	25,6	8517	45,8	11,7
Liechtenstein	0	0	...	(17)	0	0
Lituanie	30	9	30	11345	26,4	7,9
Luxembourg	2	1	50	380	52,6	26,3
Malte	0	0	...	283	0	0
Moldova	93	6	6,5	10532	88,3	5,7
Pays-Bas	26	10	38,5	16239	16,0	6,2
Norvège	9	2	22,2	2662	33,8	7,5
Pologne	96	40	41,7	80610	11,9	5,0
Portugal	97	19	19,6	13730	70,6	13,8
Roumanie	118	4	3,4	51476	22,9	0,8
Fédération de Russie	4259	315	7,4	919330	46,3	3,4
Saint Marin	0	0	...	(1)	0	0
SM: Monténégro	3	1	33,3
SM: Serbie	26	9	34,6
Slovaquie	9	3	33,3	7849	11,5	3,8
Slovénie	7	4	57,1	1120	62,5	35,7
Espagne	152	24	15,8	50994	29,8	4,7
Suède	20	8	40	6506	30,7	12,3
Suisse	4987
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	3	1	33,3	1248	24,0	8,0
Turquie	93	16	17,2	60091	15,5	2,7
Ukraine	691	28	4,1	198946	34,7	1,4
RU: Angleterre et Pays de Galles	166	94	56,6	71324	23,3	13,2
RU: Irlande du Nord	1	1	100	1076	9,3	9,3
RU: Ecosse	16	8	50	6513	24,6	12,3
			35,2		29,0	8,2
			33,3		23,9	6,8
			0		0	0
			100		112,4	35,7

Remarques – Tableau 15

Royaume Uni – Angleterre et Pays de Galles: les données relatives au suicide recouvrent “la mort qu’une personne s’inflige intentionnellement”

ANNEXES

Données concernant le Canada

I.1 Population des établissements pénitentiaires (1^{er} septembre 2003)

Nombre total de détenus	13110		
Nombre total de places dans les établissements pénitentiaires	14040	Densité carcérale pour 100 places	93,4

Répartition des détenus en fonction du statut juridique

Nombre de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)	***
Nombre de détenus déclarés coupables, mais non encore condamnés	***
Nombre de détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou dans les délais légaux pour le faire	***
Nombre de détenus condamnés (condamnation définitive)	13110
Autres cas	0

Répartition des détenus condamnés en fonction de l'infraction principale

Homicide (y compris les tentatives)	3305	% homicide (y compris les tentatives)	25,2
Coups et blessures volontaires	1539	% Coups et blessures volontaires	11,7
Viol	1365	% Viol	10,4
Vol avec violence	2637	% Vol avec violence	20,1
Autres types de vols	195	Autres types de vols	1,5
Infractions en matière de stupéfiants	753	% Infractions en matière de stupéfiants	5,7
Autres infractions	3316	% Autres	25,3

Répartition des détenus condamnés en fonction de la longueur de la peine

Moins d' 1 mois	***	% Moins d' 1 mois	***
1 mois à moins de 3 mois	***	% 1 mois à moins de 3 mois	***
3 mois à moins de 6 mois	***	% 3 mois à moins de 6 mois	***
6 mois à moins d'1an	***	% 6 mois à moins d'1an	***
1 an à moins de 3 ans	3152	% 1 an à moins de 3 ans	24,0
3 ans à moins de 5 ans	2776	% 3 ans à moins de 5 ans	21,2
5 ans à moins de 10 ans	2678	% 5 ans à moins de 10 ans	20,4
10 ans à moins de 20 ans	1203	% 10 ans à moins de 20 ans	9,2
20 ans et plus	357	% 20 ans et plus	2,7
Réclusion à perpétuité	2944	% Réclusion à perpétuité	22,5
Condamnation à mort	***	% Condamnation à mort	***

I.2 Flux d'entrées, durées des détention, évasions et décès en 2002

Nombre total d'entrées en établissements pénitentiaires en 2002	7549
Nombre d'entrées avant condamnation définitive en 2002	***
Nombre total de journées de détention dans les établissements pénitentiaires en 2002 (y compris en détention provisoire)	4878046
Nombre d'évasions en 2002 des établissements pénitentiaires fermés ou au cours d'un transfère administratif	43
Autres formes d'évasion en 2002	522
Nombre total de décès en établissements pénitentiaires en 2002	92
Nombre total de suicides en établissements pénitentiaires en 2002	11

Indicateur de la durée moyenne de détention (en mois)	21.2
Taux d'évasion pour 10 000 détenus	32.8

% de suicides parmi les décès en établissements pénitentiaires	12.0
Taux de mortalité pour 10.000 détenus	70.2
Taux de suicide pour 10.000 détenus	8.4

Note: Données se rapportant uniquement au système fédéral.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N°	INTITULE DES TABLEAUX	PAGE N°
Tableau 1	Situation dans les établissements pénitentiaires au 1 ^{er} septembre 2003	16
Tableau 1.2	Situation dans les établissements pénitentiaires au 1 ^{er} septembre 2003 par taux de détention décroissant	19
Tableau 1.3	Evolution des populations carcérales entre 1999 et 2003	20
Tableau 1.4	Taux d'accroissement et de diminution des populations carcérales au cours des douze derniers mois(2002 et 2003)	21
Tableau 2	Structure d'âge des populations carcérales Données non collectées dans cette enquête	
Tableau 3	Structure des populations carcérales : Femmes détenues et détenus étrangers Données non collectées dans cette enquête	
Tableau 4	Statut juridique des populations carcérales (effectifs) au 1 ^{er} septembre 2003	22
Tableau 5	Statut juridique des populations carcérales (pourcentages et taux) au 1 ^{er} septembre 2003	25
Tableau 6	Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon l'infraction principale au 1 ^{er} septembre 2003 (effectif)	27
Tableau 7	Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon l'infraction principale au 1 ^{er} septembre 2003 (pourcentages)	30
Tableau 8	Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1 ^{er} septembre 2003 (effectifs)	32
Tableau 9	Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1 ^{er} septembre 2003 (pourcentages)	36
Tableau 10	Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1 ^{er} septembre 2003 (pourcentages cumulées)	38
Tableau 11	Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine au 1 ^{er} septembre 2003 (pourcentages)	40
Tableau 12	Flux d'entrées en établissements pénitentiaires en 2002	43

Tableau 13	Indicateur de la durée moyenne de détention en 2002, basé sur le nombre total de journées de détention	45
Tableau 13.1	Indicateur de la durée moyenne de détention en 2002, basé sur le nombre total de détenus au 1^{er} septembre 2002	47
Tableau 14	Evasions des détenus en 2002	49
Tableau 15	Décès en établissements pénitentiaires (y compris les suicides)	51
Annexes	Données concernant le Canada	54